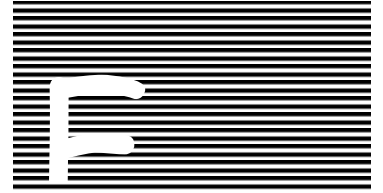




**ECA/SRO-CA**  
**ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA**  
**SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA**

**CEA/BUREAU AFRIQUE CENTRALE**  
**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**  
**BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE**



**RAPPORT CONSOLIDE SUR LA GOUVERNANCE**  
**EN AFRIQUE CENTRALE**  
**« Cas du Gabon et du Tchad »**

## I. INTRODUCTION

### 1.1. Historique et justification

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a préconisé depuis les années 80, la bonne gouvernance comme condition préalable à la reprise économique et au développement à long terme de l'Afrique. Ainsi, au cours des années 80 et 90, elle a organisé une série de conférences pour promouvoir la bonne conduite des affaires publiques et des entreprises, en un mot la bonne gouvernance en Afrique.

Pour mieux coordonner ses actions de promotion de la bonne gouvernance, la CEA a conçu un projet sur le suivi des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique. L'objectif ultime de ce projet est de créer un mécanisme permettant de suivre les performances des pays africains dans le domaine de la gouvernance, en rassemblant et en analysant systématiquement les données qualitatives et quantitatives à l'aide d'indicateurs clés.

Le choix de ces indicateurs clés a débuté en 1999, au cours de l'atelier sur le thème : « Les indicateurs en vue de mesurer et suivre les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique ». Un autre atelier sur la méthodologie a été organisé en 2000, au cours duquel les indicateurs retenus en 1999 ont été affinés. Cet atelier avait permis de réunir des experts spécialisés dans l'évaluation de la conduite des affaires publiques venant de divers instituts de recherche et d'établissements universitaires d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord pour s'accorder sur un instrument qui servirait à mesurer les progrès accomplis à travers l'Afrique.

La première partie de cet instrument d'évaluation est une enquête auprès d'un groupe d'experts. Elle vise à recueillir l'opinion d'une élite suffisamment informée des questions de gouvernance. La seconde partie est une enquête nationale auprès des ménages tandis que la troisième partie est une recherche documentaire ou une collecte de données devant permettre de confirmer ou infirmer les résultats des deux enquêtes. Chacune des trois parties de l'instrument de recherche comporte trois sections distinctes à savoir la représentation politique ; l'efficacité institutionnelle et l'obligation

de rendre compte ; et la gestion économique et la gouvernance des entreprises.

La représentation met un accent particulier sur le type de régime et la représentation politique, la légitimité du cadre politique, les partis politiques et la légitimité du processus électoral.

L'efficacité institutionnelle examine l'équilibre des pouvoirs, l'efficacité de ces pouvoirs dans la réalisation des activités de leur compétence aux niveaux national, régional et local, le respect de l'Etat de droit, la qualité et l'accessibilité des services rendus et l'efficacité des acteurs non-gouvernementaux, dans la promotion de l'obligation de rendre compte, la transparence et l'intégrité, ainsi que dans la formulation des politiques et la prise des décisions.

La partie sur la gestion économique et la gouvernance des entreprises, elle analyse l'environnement politique et le cadre réglementaire favorables existants, la façon dont les finances publiques sont mobilisées et gérées, l'intégrité du système monétaire et financier, les politiques d'appui au développement du secteur privé, le système de comptabilité et d'audit, et les mécanismes de mise en œuvres.

Les parties fondées sur des opinions ainsi que celles fondées sur les faits comportent trois sections distinctes dont la première contient des indicateurs concernant la *représentation politique*, qui met l'accent sur le type de régime, la stabilité du système politique, le mode de sélection des responsables politiques, la représentation des hommes et des femmes, la répartition des pouvoirs et la crédibilité du système électoral.

La deuxième section porte sur l'*efficacité institutionnelle et la responsabilité*. Elle met l'accent sur l'équilibre des différents pouvoirs de l'Etat, le fonctionnement des différents pouvoirs, la responsabilité, le respect des droits de l'homme et le rôle que jouent les acteurs autres que l'Etat dans les activités sociales, économiques et politiques.

La dernière section porte sur la *gestion économique* et met particulièrement l'accent sur le recouvrement des recettes fiscales, l'allocation des ressources, l'environnement nécessaire pour faciliter la libre circulation des

capitaux et l'application par l'Etat de politiques favorables aux pauvres et aux femmes.

En vue de tester l'instrument de suivi de la gouvernance qu'elle a mis en place, la CEA a jusqu'ici, sélectionné vingt huit (28) pays dont trois (3) en l'Afrique centrale<sup>1</sup> pour participer à cet exercice.

## **1.2 Objectif du document consolidé**

Tenant compte du fait que les rapports élaborés par les institutions de recherche des trois pays choisis en Afrique centrale avaient pour objectif de : (a) mesurer les progrès accomplis par les pays de la sous-région sur la voie de la gouvernance ; (b) diffuser les meilleures pratiques dans le but de susciter un engouement à la bonne gouvernance et d'encourager les pays qui accusent un retard dans la pratique de la gouvernance à s'y mettre, et (c) proposer des mécanismes de suivi des progrès de la gouvernance dans les pays de la sous-région, le rapport consolidé se propose de faire une synthèse qui englobera les points de vue de la sous-région sous forme d'un ensemble intégré. Le présent rapport consolidé rend donc compte des résultats des évaluations entreprises par l'Institut Sous-Régional Multinational de Technologie Appliquée, de Planification et d'Évaluation de Projets (ISTA) du Gabon, et le cabinet « Recherche et Actions pour le Développement S.A. » (R A D - SA) du Tchad. IL est divisé en six parties : l'introduction ; les efforts des gouvernements en faveur de la bonne gouvernement ; les efforts d'assistance et d'appui que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) apporte aux initiatives nationales entreprises dans le domaine de la gouvernance ; l'opinion des acteurs sociaux quant aux progrès accomplis dans la gouvernance ; la conclusion, et les recommandations et un plan d'action élaborés pour l'amélioration de la gouvernance en Afrique centrale.

## **II. LES EFFORTS DES GOUVERNEMENTS EN MATIERE DE GOUVERNANCE**

---

<sup>1</sup> Il s'agit du Cameroun, du Gabon et du Tchad

## 2.1 La gouvernance politique

Les pays de la sous-région ont dans le cadre de leurs efforts visant leur croissance économique et la promotion de leur développement soutenu entrepris des réformes drastiques en vue de promouvoir la gouvernance. Ces réformes qui devront parfaire la gouvernance publique sont axées sur trois éléments : l'amélioration des services publics ; la promotion de la décentralisation et de la gouvernance locale ; le renforcement des politiques économiques, et la mise en place effective d'un système judiciaire transparent qui respecterait les droits de l'homme.

Elles devront permettre aussi de créer un environnement propice au développement du secteur privé, à la promotion de la participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques et au renforcement de l'implication des populations et surtout des femmes dans la prise de décisions.

### 2.1.1 Représentation politique et multipartisme

L'Afrique, particulièrement l'Afrique centrale, est « plus démocratique » qu'il y a quelques décennies. En effet, le multipartisme a commencé à être effectif dans presque tous les pays de la sous-région (vote et promulgation des lois sur le régime des libertés), à partir du vote et de la promulgation des lois sur le régime des libertés et ce grâce en partie à la mondialisation/globalisation et ses corollaires de conditionnalités imposées aux pays par les institutions de Bretton Woods et les autres créanciers et bailleurs de fonds, pour l'amélioration de leur croissance macro-économique. Ainsi, dans la grande majorité des pays, le système politique consiste en une démocratie plurielle qui peut compter plusieurs partis politiques et où les partis au pouvoir peuvent être dominants, disposant parfois de près de 51 à 75 % des sièges au parlement.

Des avancées significatives ont ainsi été enregistrées grâce à l'adoption et à la mise en œuvre progressive de constitutions révisées (au Cameroun en 1996), l'adoption des lois sur le financement des partis politiques (Cameroun en 2002) et la mise en place d'observatoires nationaux ou de commissions

nationales des élections (Cameroun en 2002, Gabon en 1991 et Tchad). Ces progrès ont pu être réalisés grâce à la participation active des partis politiques aux débats politiques nationaux, notamment ceux représentés à l'assemblée Nationale, ainsi que les organisations de la société civile.

Cette émergence de la démocratie pluraliste a été propulsée dans certains pays comme le Congo, la RCA, le Tchad, par des Conférences Nationales Souveraines, à l'issue desquelles une série de textes fondamentaux créant des institutions démocratiques et traçant le cadre de leur organisation et fonctionnement ont été mis en place. Tous les pays de la sous-région ont essayé d'organiser au cours de ces dernières années, des élections « libérales et pluralistes ».

Au Cameroun, les dernières élections (2002) ont permis à cinq partis, sur un total de 47 « grandes » formations politiques, de siéger au parlement bien que celui-ci demeure sous la prédominance du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) le parti actuellement au pouvoir.

Au Gabon, le premier tour des législatives de 2001 a vu la victoire du parti démocratique du Gabon (PDG) avec quatre-vingt six (86) sièges. Une dizaine de sièges ont été gagnés par des candidats indépendants, n'appartenant à aucun parti.

Au Congo, il y a eu pendant les élections législatives du 26 mai 2002 près d'un millier de candidats dont 160 femmes, pour 137 sièges à conquérir. Le parti actuellement au pouvoir a gagné la grande partie des sièges .

Au Tchad, les dernières élections présidentielles, ont été remportées par le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) du Président sortant à près de 63%. Les élections législatives ont donné la majorité à ce parti, avec près de 96 députés au parlement. Deux autres formations politiques, notamment la Fédération Action pour la République (FAR) et le Rassemblement Démocratique Populaire (RDP) ont obtenu des sièges au parlement, soit individuellement ou en coalition avec plusieurs petits partis.

Pour parvenir à ces résultats qui démontrent que la démocratie fait lentement son chemin, il a fallu mettre en place un environnement favorable à

la bonne gouvernance. C'est ainsi que dans de nombreux pays de la sous-région, tels que le Congo, le Tchad, Sao Tome et Principe, de nouvelles lois électorales ont vu le jour, en vue de préserver l'autonomie et l'indépendance du système électoral vis-à-vis de tous les organes de l'Etat et des partis politiques.

Cependant, dans la plupart des cas et surtout dans la pratique, ces nouvelles dispositions n'offrent pas toutes les garanties pour un système neutre et efficace de prévention ou de résolution des conflits issus des élections ou de la cohabitation de ces partis avec celui qui est au pouvoir. Par exemple au Tchad, l'opposition a contesté les résultats des présidentielles, dénonçant une fraude massive du parti au pouvoir. De même, au Cameroun, les partis politiques d'opposition et les candidats présentés par ceux-ci, ont considéré que l'autorité électorale (l'Observatoire National des Elections, ONEL) mise en place, est sous l'influence du gouvernement et du parti au pouvoir. Les partis d'opposition ont même signé un manifeste déplorant le fait que la date des élections ait été annoncée avant même que l'ONEL ne devienne réellement opérationnel.

Les gouvernements assurent très peu de sécurité aux partis d'opposition légalement reconnus en vue de garantir leur autonomie de mouvement et de fonctionnement à travers le pays. La plupart du temps, ceux-ci sont contraints d'assurer eux-mêmes leur sécurité.

Dans les textes, le système électoral garantit de façon légale et pratique un processus totalement crédible et transparent d'inscription sur les listes électorales, de vote, de proclamation des résultats dans presque tous les pays de la sous-région. Cependant, les mécanismes de recours contre les résultats des élections (quand ceux-ci paraissent aux yeux de l'opposition incorrects) ne marchent souvent pas. C'est le cas au Tchad où les élections présidentielles ont été contestées, avec un recours auprès de la cour suprême qui n'a pas abouti et au Cameroun où les partis d'opposition ont décidé de faire recours à l'issue des législatives et des municipales. Quelques fois, les recours sont acceptés par la cour suprême qui ordonne la reprise des élections (cas du Gabon, où les législatives ont été reprises dans plusieurs localités ; du Tchad, où le Conseil constitutionnel a statué sur plusieurs requêtes en annulation et a rendu sa décision finale, avant de proclamer les résultats définitifs des législatives ; du Cameroun, où les

mêmes cas se sont produits où les élections ont été reprises dans quelques circonscriptions.

Très peu de pays de la sous-région pratiquent réellement la démocratie à travers laquelle les droits de l'homme, la liberté de presse et l'indépendance judiciaire sont garantis. En effet, dans son rapport annuel (2002) sur le développement humain, le PNUD annonçait que «le monde n'a jamais compté autant de démocraties. Mais sur les cent quarante (140) pays qui organisent des élections pluralistes, seulement quatre-vingt (80) sont véritablement démocratiques selon l'un des indicateurs utilisés pour mesurer la démocratie. Et cent six (106) restreignent toujours considérablement leurs libertés civiles et politiques». La quasi-totalité des pays africains se trouvent dans cette catégorie des pays qui restreignent les libertés civiles et politiques. Dans ce même rapport, le PNUD indique que les guerres entre pays ont fortement diminué. Mais les guerres civiles et les conflits internes se sont amplifiés. Ces conflits naissent évidemment par manque de démocratie, de liberté civile et politique.

### **2.1.2 Efficacité institutionnelle et obligation de rendre compte**

La constitution assure le plein équilibre entre les différents pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) dans un certain nombre de pays de la sous-région (Gabon, Cameroun). Les pouvoirs sont entièrement exercés par le Président de la République (qui est parfois aussi le chef du gouvernement) dans plusieurs pays.

### **2.1.3 Le Législatif**

L'organe législatif de la plupart des pays est indépendant des agences de l'extérieur dans quelques domaines importants de la législation. L'organe législatif est généralement une institution efficace pour légiférer et débattre des questions d'importance nationale et parfois efficace pour rendre l'exécutif comptable de sa gestion. Mais étant donné que dans la plupart des cas, le parlement est constitué des élus du parti au pouvoir, l'exécutif devient tout puissant. Il est alors difficile pour le législatif de contrôler les actions de ce dernier.

Dans un certain nombre de pays les débats parlementaires sont parfois riches, utiles et répondent parfois aux besoins des populations (cas du Cameroun où l'opposition a critiqué durement le budget de l'Etat pendant la session parlementaire sur le budget annuel 2002). Dans pratiquement tous les pays de la sous-région, l'opposition au parlement exerce une certaine influence sur la politique, les programmes et /ou la législation mise en place par le gouvernement. L'opposition a, dans pratiquement tous les pays, exigé la mise en place de commissions indépendantes des élections. Cependant, dans certains pays, les partis au pouvoir continuent d'exercer une forte influence sur le déroulement des élections en confiant une partie des prérogatives au Ministère de l'intérieur ou de l'administration territoriale qui rentre rapidement en conflit avec la structure « autonome » mise en place pour superviser les élections ou qui domine carrément cette structure, rendant ainsi toutes ses actions caduques.

#### **2.1.4 Le judiciaire**

Le judiciaire est moyennement indépendant des autres pouvoirs (exécutif et législatif) dans son fonctionnement et les tribunaux de première instance sont accessibles aux citoyens dans pratiquement tous les pays de la sous-région. Les citoyens peuvent ester en justice quel que soit leur statut économique. Mais le judiciaire n'étant pas du tout au-dessus de toute corruption, les citoyens victimes d'un abus quelconque, répugnent de faire appel à la justice. Cette assertion est justifiée par les pratiques qui ont cours dans les palais de justice où il faut parfois déboursier de l'argent pour avoir son procès aboutir (voir Rapport de Transparency International 2001 et 2002).

Dans un certain nombre de pays, le judiciaire a de la peine à fonctionner faute de fonds suffisants. Par exemple en République Centrafricaine, le seul tribunal pénal en activité ne s'est réuni qu'une seule fois pour une période de deux mois au cours de l'année 2001, entraînant ainsi une accumulation des affaires judiciaires à traiter. Les tribunaux de justice et le tribunal pour mineurs ont à peine fonctionné pendant l'année à cause de l'inefficacité de l'administration, la pénurie de magistrats, les arriérés de salaires de plus en plus lourds et le manque de ressources matérielles (rapport du département d'Etat américain publié par « Democraf » 2002).

Les gouvernements sont indépendants de leurs actions seulement dans quelques domaines importants de politique. Le reste étant pratiquement décidé par le chef de l'Etat lui-même (c'est le cas de la Guinée Equatoriale, du Gabon et du Cameroun où les grandes décisions politiques et économiques sont prises par les chefs d'Etat eux-mêmes).

La composition du corps des hauts fonctionnaires des pays de la sous-région reflète dans une certaine mesure l'ensemble de la diversité des couches de la société. Pour ne pas susciter des mécontentements de la part d'une quelconque couche sociale ou tribu, on assigne les postes ministériels en tenant compte des grandes régions du pays. Mais, dans un certain nombre de pays, on s'assure que les postes clés (finance, pétrole, armée, affaires étrangères et intérieur) reviennent aux ressortissants de la même région, voire de la même ethnie ou tribu que le chef de l'Etat ou aux membres du même parti au pouvoir.

### **2.1.5 Respect des droits humains**

Les droits civils et politiques garantis par la constitution sont, dans un certain nombre de pays de la sous-région généralement respectés. Mais ils sont dans d'autres pays de temps en temps violés pour « raisons d'Etat » ou pour se débarrasser de quelques opposants qui empêchent le pouvoir en place de régner sur les affaires du pays. Par exemple, d'après l'observatoire de la démocratie en Afrique (democraf), la République Centrafricaine a, au cours des années écoulées, surtout en 2001, violé les droits humains des populations centrafricaines. Des exécutions extrajudiciaires ont eu lieu après la tentative de putsch. D'après le gouvernement de cette époque, celles-ci auraient été perpétrées par des éléments incontrôlables ou incontrôlés des forces de l'ordre. Même le président du Mouvement pour la défense des droits de l'homme a subi cette violation, après avoir organisé un sondage sur la question de savoir si le Président de la République devait démissionner ou rester au pouvoir en février 2001. Les résultats de ce sondage n'étaient pas évidemment favorables au Président. Au Cameroun les affaires des neuf (9) disparus de Bépanda qui a failli envenimer la vie politique en est aussi un exemple de violation des droits humains.

### **2.1.6 Les organisations de la société civile (OSC)**

La société civile est vue dans le monde entier comme un espace qui joue le rôle d'intermédiation entre l'Etat et les citoyens d'un pays donné. Elle joue un rôle de plaidoyer et participe ainsi au développement et à la lutte contre la pauvreté. C'est en effet à travers les multiples composantes de la société civile - syndicats, associations professionnelles, ligues des droits de l'homme, ONG de développement, organisations féminines, organisations des jeunes, pour ne citer que celles-ci - qu'un changement a pu s'opérer au niveau de la gestion socio-politique et économique de la plupart des pays de la sous-région.

Dans la grande majorité des pays de la sous-région, la société civile est autorisée et encouragée à fonctionner indépendamment de tous les organes de l'Etat et/ou du parti au pouvoir et à devenir un centre puissant qui aide au renforcement du pouvoir des groupes sociaux. Au Cameroun par exemple, la loi de 1990 sur les associations et celle de 1999 qui régit la vie des ONG donnent l'occasion aux organisations de la société civile de participer aux débats politiques et parfois à la prise de décisions. Elles sont souvent consultées sur la gestion, la prévention et/ou la résolution des conflits (Congo, RCA et Tchad). Dans pratiquement tous les pays les mécanismes de consultation mis en place permettent parfois aux organisations de la société civile d'influencer les politiques et programmes gouvernementaux. Dans un certain nombre de pays de la sous-région, la société civile a été à la tête des revendications populaires. Par exemple, au Tchad et au Cameroun, les organisations de la société civile ont permis au projet pipeline de prendre en compte l'aspect environnemental et bien d'autres considérations. Il en est de même au Gabon où les syndicats des enseignants font souvent pression sur la politique gouvernementale en matière d'éducation et de la vie sociale.

En outre, les organisations de la société civile contribuent souvent à promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence dans les affaires du gouvernement (le cas du Cameroun avec le programme PPTTE et les accords de Cotonou où elles ont participé activement aux dernières discussions entre les Etats de l'Afrique centrale et les bailleurs de fonds). Elles ont aussi participé aux grandes assemblées telles que la Rencontre Afrique-France, la Conférence de l'ONUDI, la Conférence de l'OMC, la résolution du conflit au Congo Brazzaville, au Tchad et en Centrafrique.

Cependant, malgré tous ces points positifs en faveur de la société civile de l'Afrique centrale, beaucoup de lacunes demeurent en son sein. Ces lacunes sont dues en grande partie à son jeune âge. Elle n'est pas assez expérimentée, non formée et manque des ressources réelles (financières, matérielles et humaines) pouvant lui permettre de mieux jouer son rôle : celui de plaidoyer et d'intermédiaire entre le peuple et le gouvernement. Pour faire face à ces insuffisances, elle devra profiter des possibilités de renforcement des capacités qui lui sont offertes par les nombreuses ONG des pays occidentaux, les instituts de financement et les organisations de développement, les agences du système des Nations Unies, telles que le Bureau de la CEA en Afrique centrale, le PNUD, le Centre sous-régional des droits de l'homme, etc.

### **2.1.7 Presse et média**

S'agissant des mass média, signalons qu'ils opèrent dans un environnement libre et concurrentiel dans la plupart des pays de la sous-région. Mais il arrive quelques fois où des articles irritent les gouvernements et les poussent à prendre des mesures oppressives. C'est le cas au Tchad où, le Haut Conseil de la Communication a pris une décision d'interdire aux radios privées communautaires ou associatives de programmer des émissions et des débats à caractère politique, pendant toute la durée de la dernière campagne électorale présidentielle et législative. C'est aussi le cas au Cameroun où la Radio « Freedom » et la Radio « Vatican » ainsi qu'un journal ont tout récemment été scellées sur ordre du Ministère de la communication.

A l'exception de Sao Tome et Principe, du Gabon et du Congo où le média public et autres ressources publiques sont équitablement accessibles à tous les partis politiques légalement reconnus pendant les élections, les autres pays de la sous-région font encore beaucoup de problèmes aux partis politiques qui ne sont pas au pouvoir quant à l'utilisation des médias publics. Pour palier à tous ces problèmes, un grand nombre de partis politiques ont créé leurs propres journaux et radios mais se font souvent traqués par le pouvoir en place, parce qu'il recrutent parfois du personnel non qualifié et ignorant ou violant la déontologie et l'éthique du journalisme.

### **2.1.8 L'approche genre**

En Afrique centrale, l'approche genre est prise très au sérieux. Un effort constant est fait au niveau de tous les pays de la sous-région pour l'instauration d'une équité entre les femmes et les hommes. Les filles ont droit aux mêmes possibilités que les garçons quant à l'admission à l'école. De même, au niveau de l'implication des femmes aux prises de décisions, aucun gouvernement n'est en reste. C'est ainsi que par exemple, à Sao Tome et Principe, le gouvernement d'union nationale issu des dernières élections de 2002 était constitué de cinq femmes sur les onze ministres et secrétaires d'Etat. Au Congo près de cent soixante (160) femmes ont pris part à la course au parlement.

Au Cameroun, lors des élections législatives du 30 juin 2002, une cinquantaine de femmes figuraient sur les listes électorales présentées par les quarante sept (47) formations politiques en lice et près de mille trois cents (1 300) femmes étaient inscrites sur les listes des partis politiques pour les municipales.

### **2.1.9 Résolution des conflits : Efficacité du dialogue**

Comme il a été indiqué plus haut, les pays de la sous-région ont développé au cours de ces dernières années des programmes de promotion de la bonne gouvernance et des réformes ont été mises en place. Celles-ci se sont accentuées aux niveaux des services publics, de la décentralisation et de la gouvernance locale, de l'efficacité du système judiciaire et du respect des droits de l'homme. Il est donc évident que la plupart des pays de la sous-région ont compris que sans ouverture démocratique, à travers laquelle les constitutions permettent d'organiser des élections libérales et pluralistes, leurs régimes vivront toujours des moments difficiles, animés par des conflits et l'insécurité qui profitent toujours aux marchands d'armes.

C'est ainsi qu'on peut constater aujourd'hui que dans la plupart de ces pays, les partis politiques, régis par les différentes constitutions (même quand elles sont de temps en temps tripatouillées), ont plus ou moins respecté les règles du jeu démocratique.

Cependant, la Centrafrique a plongé dans une instabilité politique qui a fragilisé et paralysé les efforts de développement entrepris après l'indépendance. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2002 et au début de l'année

2003, la situation s'est aggravée avec les coups d'Etat qui ont obligé le Président « démocratiquement élu » à s'exiler. Cette situation de crise permanente a engendré d'énormes effets négatifs sur l'économie du pays ainsi que sur l'ensemble des économies de la sous-région, notamment le ralentissement des échanges commerciaux (biens et services), surtout avec le Cameroun et le Tchad.

Aujourd'hui, avec l'arrêt des hostilités, il est évident qu'il faille panser les plaies qu'ont laissées ces nombreuses crises sur les populations et sur l'économie nationale. Pour y parvenir, les centrafricains ont choisi d'instaurer un dialogue national au niveau de l'ensemble de la classe politique, élargi à toutes les couches sociales afin d'établir une paix durable et jeter les bases d'un décollage économique durable. Au cours de ce dialogue, la constitution et le code électoral ont été examinés pour déceler les lacunes ayant amené les centrafricains à cette crise.

Au Gabon, dans le cadre du dialogue qui constitue l'un des facteurs permettant non seulement aux gouvernants d'appliquer les règles démocratiques, mais aussi et surtout aux populations de s'exprimer et de participer ainsi aux efforts de développement, le gouvernement a demandé une trêve sociale à toutes les organisations de la société civile, principalement les syndicats. A cet effet, des négociations ont eu lieu au cours de l'année 2003 entre le gouvernement et les syndicats pour relancer l'économie qui souffre d'une crise latente à cause de la chute de la production pétrolière, à la mévente de certaines matières premières gabonaises et surtout à la mauvaise utilisation (gestion) des recettes issues de la vente de ces productions.

Toujours dans le cadre de la résolution des conflits à travers le dialogue, l'Assemblée nationale du Congo Brazzaville a approuvé une loi d'amnistie en faveur des miliciens « Ninjas » qui se sont battus contre l'armée régulière, afin de calmer les esprits et instaurer une paix définitive dans le pays. Un ministère chargé des mutilés de guerre a été mis en place pour prendre en charge leur réhabilitation et insertion dans la vie socio-économique du pays.

#### **2.1.10 Les réformes administratives en Afrique centrale**

La complexité de l'administration publique et des enjeux de la bonne gouvernance ont créé le besoin de nouveaux outils pour garantir la cohérence des initiatives de réformes et de nouvelles approches susceptibles d'assurer aux gestionnaires des programmes de réforme et aux agents impliqués dans l'exercice administratif, un succès auprès des citoyens. C'est dans cette mouvance que la plupart des pays de la sous-région ont mis en place, soit à part entière, soit avec d'autres entités, des départements ministériels en charge de la réforme administrative (au Cameroun c'est le Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative). C'est aussi dans cette mouvance que des programmes nationaux de gouvernance et de lutte contre la corruption (PNG et PNLC), ont été mis en place (au Cameroun, Tchad) qui s'articulent souvent autour de la promotion de la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques ; de l'exécution du processus de décentralisation ; de l'amélioration du système d'information, et la facilitation de l'élaboration de projets d'intérêt commun, par les populations de base.

#### **2.1.11 Efficacité des institutions régionales**

Les institutions sous-régionales notamment la CEMAC et la CEEAC ont quant à elles joué un rôle prépondérant dans la promotion de la bonne gouvernance politique en Afrique centrale. En effet, l'après coup d'Etat en Centrafrique a été géré avec un certain succès par les efforts conjoints des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en association avec la communauté internationale. C'est dans ce cadre que des troupes militaires sous la bannière de la CEMAC ont été envoyées dans ce pays pour faire respecter l'arrêt des hostilités.

Mais, comme l'adage le dit « il vaut mieux prévenir que guérir », les dirigeants des pays de la sous-région se sont donnés l'obligation de lutter contre les armes légères qui servent non seulement à provoquer souvent des crises mais surtout à installé l'insécurité dans ces pays respectifs. A cet effet, un programme de formation des officiers supérieurs des forces armées et de sécurité au contrôle des armes légères et de petits calibres en Afrique centrale a été organisé, à Yaoundé, Cameroun en septembre 2003, avec l'assistance du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Le programme de formation a réuni des experts des sept pays couverts par la CEA-Afrique centrale ainsi que les quatre

autres pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Tous les participants à ce programme de formation ont été d'avis que les Etats africains doivent valoriser les vertus du dialogue et du respect mutuel afin de prévenir les conflits, car gérer une crise coûte plus cher que la prévenir.

A Sao Tome et Principe, la tentative de coup d'Etat perpétré par les militaires contre le président « démocratiquement élu » s'est achevée sans effusion de sang grâce à l'intervention des institutions régionales qui ont utilisé le dialogue comme instrument de solution du conflit qui opposait lesdits militaires au président de la république.

## **2.2 La gouvernance économique et des entreprises**

La justice est une des institutions qui peut ou ne pas favoriser les investissements étrangers dans un pays donné. En effet, les lenteurs judiciaires peuvent aisément détourner les investisseurs étrangers et locaux d'un pays. La réalité de ce problème n'échappe pas aux pouvoirs publics des pays de la sous-région qui ont, au cours des dernières années, mis un accent particulier sur le renforcement des pratiques d'une bonne gouvernance en matière de gestion économique.

Au Cameroun par exemple, la construction de nouveaux palais de justice et la création de nouvelles juridictions, notamment à Yaoundé et à Douala, participent aux solutions adéquates en cours pour atténuer la lenteur dans les délibérations et jugements des affaires qui ont trait aux investissements.

En outre, une réunion des chefs de cours d'appel a été organisée en septembre 2003 à Yaoundé, pour permettre à ces derniers de s'adapter aux nouvelles législations nationales et internationales sur les investissements et plus généralement sur les affaires commerciales. L'un des trois thèmes majeurs de cette réunion a d'ailleurs porté sur les nouvelles normes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et leur application. En plus des chefs de cours d'appel, les conclusions de la réunion se sont adressées à tous les magistrats, aux greffiers et aux auxiliaires de la justice, en vue d'une efficacité et d'une

efficacité plus élevées sur le terrain et pour la crédibilité de la justice camerounaise.

La raison de ce revirement est qu'il a été démontré que la bonne gouvernance facilite l'accès au marché des capitaux, améliore la confiance des investisseurs et contribue à la compétitivité des entreprises. De ce point de vue, des efforts considérables ont été consentis aux niveaux national et international pour promouvoir et encourager la pratique de la bonne gouvernance économique et des entreprises.

Il est évident que le développement du secteur privé est, dans tous les pays de la sous-région, souvent encouragé par les politiques gouvernementales qui cherchent à créer un environnement favorable. Les gouvernements reconnaissent l'importance du secteur informel dans l'économie et encourage activement son développement et son évolution vers le secteur formel. Cependant, celui-ci ne se développe pas rapidement parce qu'il est handicapé par le manque de ressources financières et humaines.

Le secteur privé est de temps en temps impliqué dans la formulation des politiques qui affectent son développement, à travers le dialogue entre le patronat et le gouvernement ainsi que les syndicats (Gabon, Cameroun).

Les deux communautés économiques sous-régionales ont permis à l'Afrique centrale de se doter d'un ensemble cohérent et convergent ainsi que d'un marché économique, renforcé par la levée de la plupart des barrières tarifaires et non tarifaires. Cette levée a permis d'instaurer la libre circulation des biens de consommation et de production et de tendre vers une libre circulation des personnes grâce à l'adoption d'un carnet/passeport sous-régional.

### **III. LES EFFORTS DE LA CEA DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE**

La Commission économique des Nations pour l'Afrique a été à l'avant garde du débat sur la gouvernance, montrant le rôle central que les facteurs de la gouvernance peuvent jouer, tout en soulignant la situation contemporaine africaine difficile et en mettant un accent particulier sur les relations qui existent entre la bonne gouvernance et le développement économique

soutenu. Tout en sachant que la mauvaise gestion et l'inefficacité des institutions nationales pourraient être combattues en réduisant la taille et le rôle du gouvernement, la CEA a soutenu qu'avec une pro-activité renforcée, les états démocratiques qui soutiennent les meilleures perspectives pour le développement et le redressement de la région étaient essentiels. La CEA continue de défendre la thèse que le renversement de la situation concernant le déclin économique nécessitera la mise en place des gouvernements proactifs, dotés d'une capacité améliorée pour formuler les politiques et gérer les services publics de façon transparente et responsable.

Dans ses efforts toujours renouvelés visant à mieux servir l'Afrique et dans sa capacité d'agence leader de la composante "Gouvernance" du programme du NEPAD, la CEA s'est engagée une fois de plus à aider au renforcement des capacités des gouvernements en matière de gouvernance et dans la consolidation des institutions et pratiques de la bonne gouvernance sur le continent.

### **3.1. Projet « Mesure et suivi des progrès accomplis dans la voie de la bonne gouvernance »**

L'objectif du projet de la CEA sur "le suivi des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance" est d'encourager l'amélioration de la gouvernance en Afrique. Il vise à atteindre cela par le suivi et la diffusion des progrès dans les pays africains. Les conclusions du projet permettront également d'amorcer le développement des capacités d'intervention dans les aspects de la gouvernance qui sont jugés critiques. Le projet publiera un rapport sur "l'état de la gouvernance en Afrique" et un rapport par pays qui démontreront les meilleures pratiques, feront connaître les initiatives novatrices en matière de bonne gouvernance et encourageront ceux qui n'ont pas une bonne performance à entreprendre des réformes et améliorer leurs capacités. Les rapports seront rédigés sur la base des indicateurs développés pour la CEA. La publication du premier rapport régional est prévue pour la fin 2004 et on espère qu'à long terme, le rapport utilisera différents sous-thèmes (gouvernance et société civile, gouvernance et le genre, etc.) chaque année avec l'étude de cas de pays en appendice.

Le projet concerne plusieurs pays de l'Afrique. Il s'exécute en trois étapes. La première étape concerne les pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal et Tanzanie. La deuxième étape concerne le Burkina Faso, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Lesotho, l'Ile Maurice, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Les pays concernés par la troisième étape sont le Cameroun, le Maroc, le Mozambique, le Niger, le Rwanda et le Tchad.

La finalité de ce projet est d'élaborer un rapport régional global sur l'état de la gouvernance en Afrique, intitulé « Rapport sur la Gouvernance en Afrique (RGA) ». Le quatrième forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV), qui se tient dans le quatrième trimestre de l'année 2004 sur le thème « La gouvernance pour une Afrique en marche » devra être enrichi par les résultats des études en cours dans les pays africains choisis.

### **3.2. Atelier sous-régional préparatoire à l'ADF IV**

Pour mieux préparer le forum pré-cité et en faire un succès, la CEA a organisé des ateliers/consultations à l'échelle sous-régionale. Ces ateliers ont été l'occasion pour quelques experts en gouvernance de procéder à un examen préliminaire des sous-thèmes du forum et d'établir un consensus et des partenariats au niveau sous-régional. Ils ont aussi permis de formuler des recommandations et des programmes d'action<sup>2</sup> pour le processus de la gouvernance. L'atelier réunissant les acteurs de l'Afrique centrale et Afrique de l'Ouest a été conjointement organisé à Accra, Ghana du 1 au 3 décembre 2003, par les Bureaux sous-régionaux de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Ont pris part à cet atelier, du côté de l'Afrique centrale, des institutions de recherche du Cameroun, Gabon et Tchad ; du côté de l'Afrique de l'Ouest des institutions de recherche du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, Mali, Niger, Nigeria et Sénégal. Des représentants des gouvernements, du secteur privé, du genre, des ONG, des médias, des institutions intergouvernementales, des groupes de travail sur le VIH/SIDA et des parlementaires ont assisté à cet atelier. Des académiciens et autres acteurs ont aussi participé à l'atelier.

---

<sup>2</sup> Voir annexes 1

La situation qui vient d'être décrite démontre que malgré qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre un degré acceptable dans le processus de la mise en place des règles de la gouvernance, d'innombrables efforts ont été entrepris soit par les gouvernements, soit par les populations elles-mêmes à travers les organisations de la société civile ou par la communauté internationale à travers les méandres de la mondialisation qui exigent que nos pays soient mieux gérés.

A cet effet, les décisions de l'Union africaine et les objectifs du programme du NEPAD, demandant aux pays africains de dépasser l'Etat national par une décentralisation réelle vers la société et par une intégration régionale et une coopération interafricaine permettant de créer des espaces de production, de reproduction et de bonne gouvernance nous semblent venus à temps. Il s'agit de ramener le pouvoir, la démocratie, la nation et le développement aux niveaux des peuples de la sous-région. Ces actions comme nous l'avons souligné plus haut nécessitent le renforcement des capacités et de plaider pour la mise en place de la bonne gouvernance. Les organisations de la société civile ayant un grand rôle à jouer dans ce plaidoyer.

Mais sachons que la gouvernance ne se borne pas uniquement à des décisions politiques non appliquées ou à des élections organisées à la hâte, voire truquées. La gouvernance est un processus dynamique de développement politique qui prend en compte les valeurs et la culture démocratiques dans toutes les composantes de la société.

Que pense alors cette société pour laquelle tant de réformes, de nouvelles règles et de lois, voire même de constitutions sont mises en place, défaites et refaites ? Les études réalisées par les trois institutions dans les trois différents pays de la sous-région ont eu cet avantage de sonder les populations et de nous livrer leur opinion sur les progrès de la gouvernance en Afrique centrale.

#### **IV. L'OPINION DES ACTEURS SUR LE TERRAIN**

Avant de présenter les résultats des enquêtes entreprises par les institutions de recherche dans les trois pays choisis en Afrique centrale il est nécessaire de décrire le cheminement suivi par ces institutions.

La gouvernance est aujourd'hui reconnue comme étant un élément clé du développement durable et par conséquent de la lutte contre la pauvreté. Par conséquent, le développement durable des pays de la sous-région doit impérativement passer par l'adoption et la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et réformes, pouvant aider à créer une société plus ouverte qui participe pleinement à la conduite des affaires publiques. Pour mieux conduire ces affaires publiques, accroître les investissements privés et publics, promouvoir la croissance économique et par ricochet lutter contre la pauvreté et les pandémies telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, les efforts devraient être consentis autour des trois axes fondamentaux qui comprennent l'ensemble des quatre-vingt trois (83) indicateurs élaborés par la CEA à savoir :

- La représentation politique ;
- La gestion économique et la gouvernance des entreprises, et
- L'efficacité des institutions régissant la vie des Etats

Dans un souci de cohérence et de respect des termes de références soumis par la CEA aux institutions de recherche consultantes, les quatre-vingt trois indicateurs ci-dessous décrits ont donc été utilisés pour avoir les opinions auprès de deux groupes et mesurer les progrès accomplis dans les trois différents pays. Le premier est celui des experts appelé par l'institut tchadien « Elite » et le deuxième groupe est celui des ménages dénommé par l'institut tchadien « les populations ». Ces groupes renferment l'ensemble des catégories sociales des trois pays de la sous-région et leurs réponses sont supposées refléter l'opinion générale de la population sur la gouvernance. La revue documentaire sur la gouvernance dans chaque pays a permis de compléter les résultats des enquêtes réalisées.

#### **a) De la représentation politique**

Les indicateurs de cet axe, au nombre de quinze, visent essentiellement à mettre en exergue la représentation politique avec un accent particulier sur le régime, la stabilité, le mode de sélection des responsables politiques, la prise en considération du genre, la répartition des pouvoirs et la crédibilité du système électoral. Ainsi ils ont permis d'apprécier la situation de la représentation politique dans les différents pays en utilisant des thèmes comme : (a) le type de régime et la structure de la représentation politique ;

(b) la participation et la représentation politique, prenant en compte tous les aspects sociaux ; (c) la prise en compte de l'aspect genre ; (d) la légitimité du cadre politique qui gère le pays, et (e) le processus électoral et les partis politiques exerçant dans le pays.

#### **b) De l'efficacité institutionnelle**

Dans cet axe, cinquante trois indicateurs ont été utilisés afin de déterminer le comportement politique des acteurs étatiques, tout en mettant l'accent sur l'équilibre des différents pouvoirs de l'Etat, le fonctionnement des différents pouvoirs, la responsabilité, le respect des droits de l'homme et le rôle que jouent les acteurs de l'Etat dans les activités sociales, économiques et politiques de leurs pays. Les thèmes développés dans cette catégorie sont les suivants : (a) l'équilibre des pouvoirs et le respect de l'Etat de droit ; (b) les dispositions institutionnelles et l'efficacité des organes législatif et judiciaire ; (c) l'efficacité institutionnelle du pouvoir législatif et l'obligation de rendre compte ; (d) l'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, d'électricité, de terre et de justice, et (e) le rôle et le degré d'indépendance de la société civile.

#### **c) De la gestion économique et gouvernance des entreprises**

Cet axe a permis de mettre l'accent sur le recouvrement des recettes fiscales, l'allocation des ressources aux différents secteurs économiques, l'environnement nécessaire, facilitant la libre circulation des capitaux et l'application de politiques favorables aux pauvres et aux femmes dans leurs efforts de développement. Quinze indicateurs ont été utilisés, se rapportant à : (a) l'environnement politique et le cadre réglementaire ; (b) la gestion des finances publiques et l'obligation de rendre compte.

#### **d) Méthodologies utilisées par les trois institutions de recherche**

La démarche méthodologique utilisée par les trois institutions pour réaliser leurs études s'est limitée à l'organisation d'ateliers de lancement officiel de l'étude (les deux institutions de recherche, notamment l'ISTA du Gabon et RAD, S.A. du Tchad ont pu organiser un tel atelier). Ces ateliers avaient pour but de sensibiliser les autorités et les différentes parties prenantes sur l'objet de l'étude et les résultats attendus. Ils ont rassemblé des

représentants du secteur étatique, de la société civile et du secteur privé. La démarche s'est aussi limitée à (a) une enquête au niveau d'un groupe d'experts et d'élites sélectionnés et ayant à priori une assez bonne connaissance des questions nationales liées à la gouvernance ; (b) une enquête au niveau d'un échantillon de ménages établis sur le plan national, en vue de recueillir l'opinion de la population sur les questions de la bonne gouvernance. Au Tchad les ménages collectifs ont été exclus du champ de cette enquête ; (c) l'enquête au niveau des ressources documentaires afin de recueillir les données factuelles sur la situation de la gouvernance dans leurs pays respectifs. Elle s'est limitée enfin à des ateliers de restitution des résultats des études (seule l'ISTA a pu jusqu'ici organiser cet atelier). Une grille d'appréciation, baptisée du nom de son concepteur, l'échelle de Likert a permis d'évaluer les prises de position des individus sur les variables psychologiques, à savoir les attitudes, les opinions, les préférences, etc. L'échelle de base a été construite autour de quatre intervalles compris entre 83 et 415 correspondant respectivement au score maximal rimant avec la situation la plus compatible avec la bonne gouvernance. Cette échelle se présente comme suit : de 83 à 124 = mauvaise gouvernance ; 125 à 249 = pratique insuffisante de bonne gouvernance ; 250 à 332 = assez bonne gouvernance et 333 à 415 = bonne gouvernance.

#### **e) Enquête auprès des experts**

Cette enquête a porté sur un échantillon d'experts jouissant d'une longue expérience et une bonne connaissance des questions liées à la gouvernance, dont cent neuf (109) du Gabon et 119 du Tchad. Un questionnaire élaboré par la CEA a permis de recueillir les informations et données auprès de ces experts (Questionnaire C1).

#### **f) Enquêtes auprès des ménages**

L'enquête auprès des ménages a porté sur un échantillon de six mille trois cent cinquante cinq (6355) ménages dont trois mille cinquante cinq (3055) ménages au Cameroun, mille cinq cents (1500) au Gabon et mille huit cents (1800) au Tchad. Un questionnaire était aussi mis à la disposition des institutions pour faciliter leurs enquêtes (Questionnaire C2).

Les trois institutions sont arrivées aux résultats qui sont décrits ci-dessous.

#### **4.1. La gouvernance politique**

Les conclusions des études en question, réalisées dans la sous-région montrent qu'il y a un consensus autour de la perception de la gouvernance comme facteur essentiel d'un développement soutenu. En effet, la bonne gouvernance permet de faire participer une grande partie, sinon tous les citoyens d'un pays au développement, tout en appliquant les règles et lois mises en place pour régir la vie de ceux-ci.

Naturellement, les pays de la sous-région ont fait un pas important vers la croissance économique et la promotion d'un développement soutenu en entreprenant des réformes drastiques tendant à promouvoir la gouvernance. Ces réformes qui devront parfaire la gouvernance publique se situent autour de trois éléments notamment : l'amélioration des services publics ; la promotion de la décentralisation et de la gouvernance locale ; le renforcement des politiques économiques, et la mise en place effective d'un système judiciaire transparent qui respecterait les droits de l'homme. Elles devront permettre aussi de créer un environnement propice au développement du secteur privé, à la promotion de la participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques et le renforcement de l'implication des populations et surtout des femmes dans la prise de décisions.

##### **4.1.1. Représentation politique**

La caractéristique majeure de la représentation politique est la légitimité d'essence électorale dont doivent se prévaloir les organes de l'État, notamment l'exécutif et le législatif. Toutefois, selon certains théoriciens dont Bernard Chantebout, « il n'est pas nécessaire que les organes soient issus du suffrage, il suffit que la constitution, statut juridique de la nation, décide qu'ils le sont ». Adhérant à ce mouvement général, la plupart des pays de la sous-région, notamment le Cameroun, Gabon et le Tchad, ont adopté la souveraineté nationale. En effet, d'après les constitutions de ces trois pays, « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce directement par le référendum ou par l'élection, selon le principe de la démocratie pluraliste, et indirectement par les institutions constitutionnelles ». La souveraineté nationale est donc l'un des principes fondamentaux régissant ces pays.

La représentation politique est ainsi au cœur de la réflexion sur l'efficacité d'une bonne gouvernance, susceptible de conduire au développement durable et au bien-être auxquels aspirent légitimement les populations.

La représentation politique induit-elle la bonne gouvernance en matière de promotion de développement économique, social et culturel dans les trois pays ? Telle est la question à laquelle les études ont tenté de répondre en utilisant les indicateurs mis à leur disposition par la CEA.

Les études indiquent dans l'ensemble que la sous-région dispose d'une pratique insuffisante de bonne gouvernance en matière de représentation politique.

#### a) Gabon

De l'enquête entreprise auprès des ménages au Gabon sur la représentation politique, il ressort que plus de la moitié (55,5%) des ménages interrogés pensent que le système politique en place au Gabon n'est pas concurrentiel contre 32,3% qui le trouvent concurrentiel.

Une assez bonne participation des Gabonais à la vie politique est remarquée. En effet les personnes interrogées ne participent pas assez à la vie associative. La majorité parmi elles n'est membre actif ni d'un parti politique (61%), ni d'une coopérative ou association des paysans (90,1%), ni d'une association des commerçants (95,3%), ni d'un syndicat (90,3%), ni association ou club sportif (86%), ni association culturelle (82,7%), ni d'une association professionnelle (92,5%), ni même d'une association religieuse (59,1%).

En outre, les associations locales existantes ne sont pas consultées par les autorités des Collectivités locales (47,8%), encore moins par le Gouvernement central (51,2%).

A propos des nouvelles relatives aux questions nationales, la radio (34,7%) et la télévision (27%) nationales sont les deux principales sources les plus probables des informations parmi les média locaux. C'est la même situation qui prévaut au niveau des média étrangers avec 13,8% d'informations diffusées à la radio (9%) et à la télévision (4,8%). Les amis, parents ou collègues (11,7%) constituent également une source importante de transmission d'informations relatives aux questions nationales.

S'agissant du traitement des citoyens par le gouvernement, huit enquêtés sur dix (81,4%) estiment qu'il ne le fait pas de façon honnête et équitable quelle que soit la religion, la communauté ou le groupe auquel ils appartiennent contre neuf personnes seulement qui trouvent qu'il le fait honnêtement et équitablement.

94,8% des ménages enquêtés pensent que le gouvernement tient rarement compte de leurs suggestions dans ses décisions concernant leur communauté (38,2%), le fait parfois (27,6%), ou ne le fait jamais (29%).

Quant à la performance des représentants locaux et nationaux, environ quatre personnes interrogées sur dix (38%) pensent que leurs élus locaux et nationaux agissent passablement dans le sens de leurs intérêts contre environ 30% qui pensent qu'ils ont une mauvaise façon d'agir.

72,4% de la population enquêtée jugent passable (37,1%) ou mauvaise (35,3%) la performance du gouvernement gabonais.

## **b) Tchad**

La démocratie est encore expérimentale et balbutiante au Tchad. En effet l'inexécution du cahier de charge de la conférence nationale souveraine n'a pas encore permis la mise en place de toutes les institutions nationales. Par exemple le Sénat n'a pas encore été installé. Ceci est dû en grande partie à l'inexistence de la volonté politique qui affiche les limites de l'Assemblée nationale dont les députés sont parfois nommés et non élus.

En vertu du pluralisme politique instauré depuis 1990, la formation des partis politiques se fait librement, conformément à la charte des partis politiques et leur enregistrement est régi exclusivement par le Ministère de l'Administration du Territoire.

Au Tchad, les enquêtés considèrent que la représentation politique est bonne. Cette représentation est caractérisée par une démocratie pluraliste basée sur les idéaux de justice sociale, du respect des droits de l'Homme et de paix ; un système politique marqué par la compétition électorale largement ouverte à tous les partis politiques pour briguer les suffrages populaires et qui constituent un cadre démocratique accepté par tous; une loi électorale dont les deux points les plus contestés sont d'une part la mauvaise

application du dispositif électoral (recensement électoral) et d'autre part le vote en 4 jours successifs des populations nomades ; une bonne régulation des temps d'antenne assurée par le Haut Conseil de la Communication (HCC) qui veille à l'égal accès des partis politiques aux médias publics lors des campagnes électorales.

#### **4.1.1.(i) Les régimes politiques**

Les Constitutions des pays en revue qui ont subi des révisions multiples depuis les indépendances, instaurent la suprématie institutionnelle du Président de la République qui doit cependant, chaque fois, s'adapter aux mutations de l'environnement politique national et même international. La suprématie institutionnelle du Président de la République reste donc la tendance traditionnelle qui caractérise les régimes en place dans ces pays. Elle est le fait de ses attributions constitutionnelles en tant que Chef de l'Etat et sa légitimité populaire que n'ont ni les autres organes de l'Exécutif, ni le Parlement et encore moins les représentants locaux.

##### **a) Gabon**

Cette suprématie un peu trop forte des Présidents de la République est assez mal ressentie par 57,11% des enquêtés dans la population gabonaise et qui estiment que la pratique de la bonne gouvernance est insuffisante dans ce domaine.

De même, plus d'une personne sur quatre, parmi les experts interrogés, pensent que le système politique en vigueur au Gabon consiste en une démocratie multipartite qui compte au moins deux partis politiques indépendants et où le parti au pouvoir est dominant (il dispose de plus de 75% des sièges au parlement) et oriente tous les programmes et les politiques du pays. D'autres enquêtés (25,7%), estiment que le système politique gabonais consiste en un système de parti unique à l'intérieur duquel les candidats peuvent librement participer à la conquête d'un poste au sein des organes du système.

La plupart des experts enquêtés (85,3%) s'accordent à reconnaître que la formation de l'Exécutif se fait par une révolution. Ceci pose un problème au niveau de la crédibilité des élections organisées au Gabon.

A propos du mécanisme de participation à la prise de décision, près d'une personne sur quatre (22,9%) déclare que le système politique en vigueur au Gabon ne repose sur aucun mécanisme pour encourager la participation des populations au processus de prise de décision.

Le système démocratique comme cadre politique, n'est pas bien perçu par beaucoup d'experts gabonais. Certains (33,9%), estiment qu'il est accepté par tous les groupes, mais il n'est pas bien enraciné. D'autres (33%) par contre, pensent qu'il suscite des réserves chez les tenants du pouvoir, mais il est cependant utilisé de manière sélective pour donner une image démocratique au monde extérieur.

Au niveau des ménages, plus de la moitié (55,5%) des ménages interrogés pensent que le système politique en place au Gabon n'est pas concurrentiel contre 32,3% qui le trouvent concurrentiel.

#### **b) Tchad**

Au Tchad, 34,7% de l'élite interrogée estiment que les mécanismes du système politique n'encouragent pas la participation, alors que 21,3% pensent qu'ils n'encouragent qu'un groupe restreint et 16,7% affirment que le système repose sur des mécanismes encourageant cette participation. 15,3% de cette élite soutiennent le contraire. Cependant, cette opinion n'enlève en rien le grand intérêt que les ménages portent à la politique car 67,1% d'entre eux déclarent participer aux réunions, aux meetings et marches populaires.

#### **4.1.1.(ii) Légimité du processus électoral et participation des populations aux élections**

##### **a) Gabon**

Près de 60,67% des enquêtés jugent le processus électoral gabonais assez bon.

Toutefois, 25,7% des personnes enquêtées estiment que la loi électorale en vigueur a été élaborée tout simplement pour maintenir le gouvernement ou le Parti Démocratique du Gabon (PDG) au pouvoir. Une autre fraction importante (24,8%) de cette même population pense, que la loi électorale en

vigueur préserve l'autonomie et l'indépendance du système électoral vis-à-vis de tous les organes de l'Etat et des partis politiques, mais n'offre pas un système neutre et efficace pour la prévention ou la résolution des conflits.

Par ailleurs, en ce qui concerne la légitimité de l'autorité électorale, environ un expert enquêté sur deux (48,6%) pense que l'autorité électorale est sous l'influence du gouvernement ou du parti au pouvoir. Ce qui justifie la thèse de ceux qui voient qu'au Gabon il n'y a jamais eu d'élections véritablement démocratiques. Et, 30,3% seulement d'experts enquêtés sont d'avis que l'autorité électorale est passablement impartiale et transparente dans ses activités.

25% seulement des experts jugent que le gouvernement assure une bonne sécurité à tous les partis politiques légalement reconnus en vue de garantir leur autonomie de mouvement et de fonctionnement à travers tout le pays.

Pour ce qui concerne les médias publics et autres ressources publiques, environ trois personnes sur dix (29,4%) de la population cible pensent qu'ils ne sont pas aussi accessibles à l'opposition qu'au parti au pouvoir pendant les élections.

Les résultats révèlent par ailleurs que, pour 40,4% des personnes enquêtées le système électoral garantit de façon légale et pratique un processus passablement crédible et transparent d'inscription sur les listes électorales.

On peut noter aussi de cette enquête que 35,8% des experts interrogés pensent que le système électoral garantit de façon légale et pratique un processus passablement crédible et transparent de vote, de proclamation des résultats et un mécanisme efficace de recours contre les résultats des élections.

En définitive, le bilan reste donc assez mitigé sinon négatif sur la crédibilité du système électoral au Gabon.

## **b) Tchad**

Au Tchad, selon les résultats de l'enquête, le processus électoral est basé sur des textes législatifs, ce qui théoriquement lui confère une légitimité certaine. Cependant, les inscriptions sur les listes électorales et les élections ne remplissent pas du tout les conditions d'accessibilité et de participation appropriée à toute personne adulte, à l'abri du contrôle des partis et de

protection contre les intimidations et les injures. Le recensement de la population met en exergue un tableau synoptique de la population électorale harmonisant une interface recensement-inscription sur la liste électorale. Dans la pratique, une bonne partie de la population est souvent privée des cartes d'électeurs.

L'accès des partis indépendants aux médias privés est chose aisée, il le demeure moins pour les médias publics qui sont fortement contrôlés, gérés et influencés par le pouvoir. Leur accès reste relativement difficile et inéquitable. Ex. les communiqués des partis d'opposition sont souvent censurés. La libre circulation des partis politiques et leurs électeurs est limitée par l'immixtion des agents de l'ordre et autorités de l'administration territoriale. Il est des cas où certains responsables de partis ou leurs militants sont incarcérés de manière extra judiciaire ou même assassinés. Pendant la campagne électorale les ressources financières de la plupart des partis d'opposition proviennent rarement de l'Etat, mais le plus souvent des cotisations des militants et dons et legs. Par contre les partis affiliés au pouvoir perçoivent des prébendes et des dons en nature (en véhicules et motos pour la campagne). Les limites aux dépenses électorales et la publication des comptes électoraux sont des faits techniques qui ne sont pas encore devenus des réflexes.

La composition de l'organe de surveillance des élections et des pouvoirs relève du parti au pouvoir. Les fonctionnaires chargés des élections sont sélectionnés dans les rangs du parti au pouvoir et des partis alliés. Ils ne jouissent d'aucune indépendance vis à vis du parti au pouvoir. De prime abord, on ne saurait parler d'exclusion légale à proprement parler. Au cours des dernières élections, les obstacles qui ont empêché ou découragé les adultes résidents de se faire inscrire, de voter ou de briguer un poste ont été fréquents et nombreux, notamment : (a) la récupération des cartes d'électeurs moyennant une somme d'argent. On empêche ainsi à un électeur indigent de voter pour son candidat ; (b) la possession pour une personne de deux ou trois cartes d'électeur sont des faits qui faussent les données. Les électeurs identifiés comme étant militants des partis d'opposition ont été menacés d'être révoqués de leurs postes. Le pourcentage des exclus a oscillé dans l'ordre de 20 et 30%.

#### **4.1.1(iii)                    Equilibre des pouvoirs et leur respect**

a) Gabon

Le Gabon pratique une assez bonne gouvernance en matière d'équilibre constitutionnel des pouvoirs. 36,7% des experts enquêtés pensent que la constitution Gabonaise assure un bon équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. D'autres enquêtés estiment par contre que la constitution assure très peu (22%) ou un équilibre limité (18,3%) entre les différents pouvoirs.

En ce qui concerne les droits humains, les enquêtés estiment que le Gabon pratique insuffisamment la bonne gouvernance

S'agissant des organes de mise en application des lois, un expert enquêté sur trois (33%) trouve que le gouvernement et les leaders politiques respectent parfois les procédures et l'état de droit contre un enquêté sur quatre (25,7%) qui estime qu'ils le font rarement et pour 29,4% de ces personnes interrogées, ces organes le font généralement. Mais plus de la moitié des enquêtés (53,2%) pensent que les responsables de la mise en application de la loi sont généralement, voire rarement recrutés sur la base des principes de la transparence et du mérite contre 32,1% qui déclarent qu'ils le sont parfois.

La composition de la police ou de la gendarmerie reflète largement et quelque peu l'ensemble de la diversité des couches de la société gabonaise d'après respectivement l'avis de 31,2% et 28,4% des experts.

Les enquêtés pensent qu'il y a un certain respect des droits humains par la police ou la gendarmerie même si cela s'avère encore faible. En fait, les droits politiques et civils sont, pour 31,2%, 27,5% et 30,3% des enquêtés rarement respectés, parfois mais aussi généralement respectés par la police ou la gendarmerie. Pour (59,6%) d'enquêtés, cette situation s'explique par le fait que les forces de police ou de la gendarmerie sont mal (28,4%) ou globalement suffisamment (31,2%) formées pour accomplir leurs tâches. L'étude révèle aussi que les forces de l'ordre sont moins équipées pour accomplir leurs tâches, selon les déclarations d'environ quatre enquêtés sur dix (39,4%).

Par ailleurs, presque 30% des personnes interrogées s'accordent à dire que les citoyens ont peu confiance en la capacité des organes chargés de l'application des lois, à les protéger du vol et du crime. Cette situation est

devenue plus inquiétante de nos jours au regard du nombre grandissant des cas de vols, crimes, de l'insécurité qui prévaut dans le pays.

S'agissant de la participation à la résolution des conflits, nombreux (28,4%) sont ceux qui voient que les mécanismes de résolution des conflits impliquent la plupart des concernés et leurs représentants contre 23,9% qui estiment que seules quelques personnes y sont impliquées.

Dans le cadre de la médiation ou de la protection publique, l'étude montre que 33% des enquêtés, trouvent que les organisations responsables des plaintes des populations et /ou de surveillance, sont suffisamment indépendantes du pouvoir exécutif dans l'exécution de leurs tâches contre 26,6% qui jugent qu'elles sont largement contrôlées par le pouvoir exécutif. Ces mêmes organisations sont, parfois (pour 34,9% des enquêtés) ou rarement (pour 30,3% des enquêtés) efficaces dans la promotion des droits civils.

#### **4.1.1.(iv) Respect des droits civils et politiques**

Les dispositions constitutionnelles affirment, dans tous les pays étudiés, la garantie des libertés et des droits fondamentaux des citoyens, la limitation du pouvoir et proclament la démocratie. Mais, la pratique ne correspond pas souvent aux textes normatifs. En raison de l'écart qui peut exister entre la réalité et les règles formelles, il importe de voir si l'Etat de droit, qui englobe les droits civils et politiques, est respecté dans ces différents pays.

##### **a) Gabon**

Les droits civils et politiques garantis par la constitution sont, pour 33% des enquêtés, généralement respectés, parfois (29,4%) voire rarement (22,9%) respectés.

Jusqu'à présent, les mécanismes institutionnels publics de prévention, suivi et rapportage des violations des droits humains sont en général peu efficaces dans l'exercice de cette fonction. Les perceptions de 79,8% des experts enquêtés montrent que ces mécanismes sont très peu efficaces (30,3%), parfois efficaces (22,9%) et généralement efficaces (26,6%).

Pour 45,8% des personnes interrogées, les violations des droits humains sont en général (22,9%) ou rarement (22,9%) portées à la connaissance du public par les organes publics. Seuls 32,1% de cette population estiment qu'elles le

sont parfois. Par contre, la plupart des enquêtés (40,4%) s'accordent à reconnaître que les violations des droits de la femme sont parfois portées à la connaissance du public par les organes publics. Celles des violations des droits humains et de la femme qui sont portées à la connaissance du public font généralement (40,3%), parfois (58,8%) ou rarement (67%) l'objet d'une action rapide.

Un enquêté sur deux (50,4%) trouve que les violations des droits humains par la police ou la gendarmerie dans les prisons ne sont jamais (22,9%) ou sont rarement (27,5%) suivies et rapportées au public par les organes publics. Pour 41,3% des experts, ce faible suivi est également constaté au niveau des structures indépendantes de la société civile.

Un tiers (31,2%) de la population interrogée est convaincu que les violations des droits humains par la police ou la gendarmerie font rarement l'objet d'une sanction appropriée, sauf si les victimes ont un statut socio-économique ou politique élevé contre 22,9% qui pensent qu'elles le font parfois ou généralement (21,1%).

A la question de savoir, « quelle est la meilleure chose qui puisse arriver à un Gabonais ? », les gabonais déclarent qu'avoir du travail et assez d'argent est ce qui peut arriver de mieux à l'un d'entre eux. Mais, 4,8% seulement des personnes interrogées à Libreville, 1,3% à Port-Gentilles, 3,8% à Lambaréné et 1,3% hors capitale déclarent que vivre en liberté est ce qui peut arriver de mieux à un gabonais.

Quant à la question de savoir « quelle est la pire chose qui puisse arriver à un Gabonais ou à une Gabonaise ? », le chômage, la misère et la guerre sont considérés par les gabonais comme les pires événements qui puissent survenir dans la vie de l'un d'eux. En revanche, peu de gabonais pensent que le manque de liberté est la pire chose qui puisse arriver à un gabonais. Ceux qui le disent, représentent 2,4% des personnes interrogées à Libreville, 0,3% à Port-Gentil, 0,8% à Oyem, 0,9% à Tchibanga et 0,5% hors capitale.

Les résultats de ce sondage indiquent nettement que peu de gabonais aspirent vivre dans un régime de liberté. Pourtant en 1990, c'est-à-dire quatorze ans en arrière, la liberté a été accueillie dans l'euphorie par les gabonais. Depuis cette date, ils jouissent des droits dont ils ont été privés sous le régime du parti unique. Dans le domaine de l'exercice et du respect des droits civiques et politique, que la Constitution garantit à chacun d'eux,

des progrès indiscutables ont été réalisés. Mais, ces progrès ont été érodés par de nombreuses forces de pesanteur, tels que le chômage, la baisse de la qualité de vie, etc., lesquelles compromettent sérieusement toute amélioration.

#### b) Tchad

L'étude entreprise au Tchad signale que, la charte des partis politiques reconnaît aux formations politiques la liberté de se constituer, de recruter des membres et de faire campagne en vue de participer à l'exercice du pouvoir. Cependant, le processus électoral non équitable ne permet pas d'avoir un environnement électoral transparent. Les opérations de vote sont souvent et toujours entachées de fraudes massives et d'irrégularités graves.

Il ressort de l'enquête auprès de l'élite, que 46,7% de celle-ci trouve que les droits civils et politiques des tchadiens sont rarement respectés. 27,3% trouvent qu'ils ne sont jamais respectés, contre 18% qui estiment qu'ils sont parfois respectés, alors que 2% seulement trouvent qu'ils sont toujours respectés.

Cette situation est favorisée par plusieurs facteurs dont les exactions commises par les forces de l'ordre, la confusion des rôles et responsabilité appartenant aux différents corps militaires et para-militaires, la méfiance des autorités à l'égard de toute forme de manifestation publique, la mauvaise conception de l'homme politique tchadien, plutôt considéré comme étant l'ennemi de l'adversaire politique, etc.

Les mécanismes publics chargés de rapporter les cas de violations des droits humains sont jugés être très peu efficaces par 45,3% de l'élite interrogée. Pour 58% de l'élite ces violations sont rarement signalés au public par les organismes publics. En ce qui concerne les droits des femmes, 54% des enquêtés estiment que les mécanismes publics signalent rarement les violations de ces droits. 50% de ceux-ci pensent que les violations des droits des enfants sont aussi rarement signalés. Ces taux élevés démontrent le degré de marginalisation des femmes et des enfants au Tchad.

#### 4.1.1.(v) **Respect de l'état de droit par les dirigeants**

L'Etat de droit intègre l'autorité judiciaire, laquelle est mise en œuvre par les différentes juridictions instituées par les Constitutions des Etats. Dans l'exercice de leurs attributions, ces juridictions garantissent le respect de l'Etat de droit par les gouvernants. C'est le cas de la juridiction constitutionnelle qui, lorsqu'elle est saisie, ne devrait pas hésiter à annuler un traité, une loi ou un acte réglementaire contraire à la Constitution. Mais, comme les gouvernants conservent une large indépendance dans l'exercice de leurs prérogatives, ni l'autorité judiciaire ni la société civile ne sont suffisamment outillées pour s'opposer à ce qu'ils adoptent des actes ou utilisent des procédés qui ne sont pas conformes aux règles de droit. Au Tchad, par exemple, 47,3% des enquêtés pensent que le gouvernement et les partis politiques respectent rarement l'Etat de droit. 28% d'entre eux estiment que l'Etat de droit est respecté parfois par les dirigeants du pays tandis que 14% affirment qu'il n'est jamais respecté.

Par expérience, les citoyens des pays pris en compte dans cette étude, savent que leurs gouvernants ne respectent pas l'Etat de droit, soit parce qu'ils n'appliquent pas correctement le droit en vigueur, soit parce qu'ils le contournent pour ne pas être dans l'obligation de l'appliquer.

Des exemples tels que le non respect de la Constitution ; les révisions impromptues de la Constitution et de la législation électorale, toutes choses qui entravent l'Etat de droit et de la démocratie ; l'inexécution des décisions qui condamnent l'Etat et ses démembrements ; le non respect des normes relatives au recrutement et à la promotion des fonctionnaires ; l'impunité des personnes qui détournent les deniers publics ou s'enrichissent illicitement sur le dos du contribuable ; la non application du code pénal en matière de corruption, d'abus de confiance et de détournements, des crimes et délits commis par les fonctionnaires; la confiscation des ressources nationales par une minorité de privilégiés ; la marginalisation des citoyens ; la tribalisation de la vie publique ; la gestion malsaine des services publics etc., sont assez édifiants.

Il convient également d'indiquer la passivité des gouvernants devant le développement de la criminalité à des fins fétichistes. Elle se caractérise par des enlèvements, des assassinats, des mutilations de cadavres. Ces pratiques, qui portent gravement atteinte à la vie humaine, sont contraires à l'idéal de l'Etat de droit.

Au total, 68,1% des gabonais estiment que l'administration de la chose publique ne s'est pas améliorée durant ces deux dernières années contre 19% qui jugent qu'elle s'est améliorée.

#### **4.1.1.(vi) Efficacité institutionnelle et obligation de rendre compte**

Une bonne gouvernance se juge par rapport à la quantité et à la qualité des services publics et des prestations que les gouvernants sont à même de fournir pour satisfaire les besoins des populations. L'obligation d'agir efficacement dans ce domaine se traduit aussi par l'obligation de rendre compte à tous les niveaux institutionnels capables de sanctionner les carences et les insuffisances, de redresser les torts et de réorienter plus efficacement les actions à entreprendre. Dans les pays considérés dans cette étude, l'efficacité institutionnelle et l'obligation de rendre compte présente des insuffisances remarquables.

#### **4.1.1.(vi)(i) Efficacité institutionnelle : le pouvoir législatif**

##### **a) Gabon**

Au Gabon, l'Assemblée Nationale et le Sénat assurent la fonction législative et la fonction de contrôle de l'action gouvernementale. De l'avis des enquêtés, la pratique de la bonne gouvernance dans le domaine de l'efficacité des deux institutions est insuffisante.

L'avis sur l'indépendance du pouvoir législatif est partagé au sein du groupe d'experts enquêtés. Beaucoup d'entre eux (26,6%) estiment que l'organe législatif est indépendant des agences de l'extérieur dans quelques domaines importants de la législation. D'autres (24,8%) par contre, pensent qu'il ne l'est que dans très peu de domaines importants de la législation .

De même, l'appréciation de l'efficacité de l'organe législatif est partagée entre certaines élites (33,9%) qui reconnaissent que cet organe est généralement une institution efficace pour légiférer et débattre des questions d'importance nationale et d'autres (24,8%) qui trouvent que l'organe législatif est parfois une institution efficace pour légiférer et débattre des questions d'importance nationale.

S'agissant de l'efficacité de l'organe législatif à contrôler l'exécutif, plus d'un expert sur quatre (27,5%) affirment qu'il ne l'est généralement que pour lui rendre comptable de sa gestion.

La pertinence des débats parlementaires est jugée assez bonne par le groupe d'experts. Environ 35% d'enquêtés trouvent que les débats parlementaires sont parfois riches, utiles et répondent parfois aux besoins des populations. Ce que d'autres enquêtés (28,4%) ne pensent pas car, pour eux, les débats parlementaires ne présentent pas un grand intérêt, dans la mesure où ils répondent rarement aux besoins des populations.

L'opposition gabonaise exerce une influence peu significative sur la politique, les programmes et/ou la législation mis en place par le gouvernement : tel est l'avis d'environ 44% de la population cible de cette étude.

Selon les enquêtés, l'organe législatif n'est pas beaucoup affectée par la corruption. 30,3% des enquêtés, estiment que l'organe législatif gabonais est quelque peu corrompu contre 27,5% qui pensent qu'il est en grande partie au-dessus de toute corruption et 26,6% le trouvent totalement corrompu.

Au niveau de l'enquête auprès des ménages, les performances du Parlement, c'est-à-dire l'Assemblée Nationale et le SENAT, sont jugées passables par 44,1% des enquêtés et mauvaise par 29,4% des enquêtés.

## **b) Tchad**

Au Tchad l'insuffisance dans l'efficacité institutionnelle et l'obligation de rendre compte est notoire. L'Assemblée nationale est la seule chambre du Parlement qui fonctionne, en attendant la mise en place effective du Sénat. Les opinions recueillies auprès de l'élite et des ménages sur la fonction législative que le pouvoir législatif exerce sont assez bonnes. En revanche, l'efficacité du contrôle que ce pouvoir exerce sur le Gouvernement est moins bonne. Les enquêtés jugent que la pertinence des débats parlementaires est bonne.

Concernant l'opposition au sein du parlement, son efficacité dans les débats est reconnue par leur pertinence, mais son rôle global de contre-poids pour infléchir sur les décisions est négligeable eu égard à l'écrasante majorité dont dispose le parti au pouvoir à l'Assemblée Nationale (112 sièges sur 155) .

33,3% de l'élite interrogée pensent que le législatif est rarement efficace pour rendre l'exécutif responsable de sa gestion, pendant que 26,7% jugent qu'il n'est jamais apte à le faire. Seulement 24% des enquêtés pensent qu'il joue parfois son rôle de contrôleur. Cette lacune est due au fait qu'une grande partie des parlementaires sont issus de la même formation politique qui est au pouvoir.

#### 4.1.1.(vi)(ii) Efficacité institutionnelle : le pouvoir judiciaire

##### a) Gabon

Au Gabon, la gouvernance du pouvoir judiciaire est jugée assez bonne pour le groupe d'experts interrogés à ce sujet.

L'indépendance de l'organe judiciaire est un élément fondamental de son efficacité et partant, de la réalité de l'état de droit. Une grande partie des experts interrogés trouvent que l'appareil judiciaire gabonais dispose d'une assez bonne indépendance des autres pouvoirs. Pour 40,4% des experts, le Judiciaire est moyennement indépendant des autres pouvoirs (exécutif et législatif) dans son fonctionnement. 15,6% de cette population cible, le trouve par contre indépendant des autres pouvoirs dans son fonctionnement, à peine indépendant des autres pouvoirs dans son fonctionnement pour 15,6%.

En outre, le mode de nomination des juges est jugé assez bon par l'ensemble des experts enquêtés. 33% d'entre eux estiment que les juges sont parfois nommés et promus selon leurs mérites et leurs qualifications. D'autres (31,2%) pensent qu'ils sont généralement nommés et promus selon leurs mérites et leurs qualifications. Enfin, un expert sur quatre (25,7%) trouve que les juges sont nommés et promus rarement sur la base de leurs mérites et de leurs qualifications.

Les conditions d'accès des citoyens aux services de justice permettent aussi de mesurer la consistance de l'état de droit dans un pays. Il ne peut y avoir un véritable état de droit sans un accès facile des citoyens à la justice.

L'accès des citoyens aux tribunaux de première instance est jugé assez bon par le groupe d'experts. Les tribunaux de première instance sont en général accessibles aux citoyens dans un délai de trois jours au plus pour 23% d'experts, parfois accessibles aux citoyens dans un délai de trois jours au

plus pour 21,1%, rarement accessibles aux citoyens dans un délai de trois jours pour 25%.

Pour ce qui est du droit des citoyens à la justice, c'est-à-dire la possibilité pour eux d'ester en justice, les experts pensent que ce droit est effectif. 26% des experts estiment que les citoyens peuvent toujours ester en justice quel que soit leur statut économique et social ; 20,2% trouvent par contre que les citoyens peuvent ester tant soit peu en justice quel que soit leur statut économique et social.

Quant au critère d'affectation par la corruption, 77,1 de groupe d'experts interrogés trouvent que le pouvoir judiciaire est corrompu. Pour 3,7% des enquêtés, l'organe judiciaire est complètement, 28,4% largement et 45% quelque peu corrompu. Seuls 22,9% des enquêtés le trouvent en grande partie (18,3%) et complètement (4,6%) au-dessus de toute corruption.

En ce qui concerne les organes pour l'application des lois et notamment pour les affaires criminelles, la plupart des ménages enquêtés (76,1%) jugent qu'ils préfèrent demander de l'aide à la police ou à la gendarmerie. Ils trouvent assez bonne (44,1%), bien (19%) la manière dont elles mènent leurs missions malgré la corruption. Les chefs de communauté, les voisins et amis sont également sollicités par 9% et 17,9% de la population cible quand il y a un besoin d'aide.

Au niveau des ménages enquêtés, plusieurs personnes reconnaissent que les gens de leur localité obtiennent justice de façon équitable auprès des tribunaux traditionnels (61,3%) et officiels (48,1%). On notera donc que les tribunaux traditionnels sont souvent sollicités et jouent également un rôle important en matière de contentieux parmi les organes chargés d'appliquer la loi.

## **b) Tchad**

Au Tchad, toutes les nominations aux corps judiciaire autres que celle de la cour suprême sont faites par décret présidentiel, sur proposition du conseil supérieur de la magistrature. Cependant, en matière de leur promotion, l'élite tchadienne estime, pour 42% qu'ils sont promus sur la base des qualifications et du mérite, contre 20% qui pensent que les nominations ne se font que sur des critères et 21% déplorent l'arbitraire qui préside ces nominations.

L'indépendance de la magistrature signifie que celle-ci prend des décisions librement, à l'abri de toutes pressions. Cette indépendance n'existe qu'à peine selon 40% de l'élite interrogée. Pour 26,7% de l'élite, la justice tchadienne est totalement dépendante des autres pouvoirs. Tandis que 20% de l'élite estiment que cette justice jouit d'une indépendance moyenne, 8% croient en une justice totalement indépendante de toute influence.

En ce qui concerne l'intégrité du système judiciaire, 48% de l'élite pensent qu'il est largement corrompu. 32,7% estiment qu'il est quelque peu corrompu et 13,3% pensent qu'il est totalement corrompu. Cependant, 3,3% des enquêtés pensent que la justice tchadienne est au dessus de toute corruption. Cette mauvaise appréciation s'explique par le fait qu'un certain nombre de citoyens n'arrivent pas à avoir gain de cause dans les procès.

En outre, 27,3% de l'élite estiment que les citoyens peuvent toujours ester en justice et 24% d'entre eux pensent qu'ils peuvent généralement le faire. Pour 29,3% de l'élite, les citoyens peuvent parfois ester en justice alors que 7,3% estiment qu'ils ne peuvent pas le faire.

En clair, il y a de nombreux dysfonctionnements à tous les niveaux du système judiciaire tchadien.

#### **4.1.1.(vi)(iii) Efficacité institutionnelle : le pouvoir exécutif**

L'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen précise que « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». Cette disposition, qui a valeur de droit positif dans les pays en revue est la source juridique de l'obligation qu'a le pouvoir exécutif de rendre compte de son action. Elle est en outre le corollaire de l'article 21-3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui fait de la volonté du peuple le fondement de l'autorité des pouvoirs publics. Mais, le rôle du peuple ne se limite pas au libre choix des représentants. A l'évidence, en tant que puissance suprême, il doit également demander aux pouvoirs publics d'expliquer ou de justifier leurs activités.

Or, plus que tout autre pouvoir, les exécutifs des pays en considération sont ceux qui doivent se prêter à l'obligation de rendre compte.

a) Gabon

Selon les enquêtés, près de 59,16%, il y a une pratique insuffisante de bonne gouvernance au niveau du pouvoir exécutif au Gabon.

Le système de répartition des pouvoirs consacre la séparation de l'Exécutif du Législatif et du Judiciaire, et l'indépendance de chacun de ces pouvoirs dans l'exercice de ses prérogatives. Il ressort de l'enquête menée auprès des experts que l'Exécutif est relativement indépendant des agences externes. 30% des experts interrogés, jugent que le gouvernement est indépendant des agences de l'extérieur dans quelques domaines importants de politique contre 26,6% qui pensent qu'il l'est dans la plupart des domaines.

De tous les enquêtés, 39,4% d'entre eux estiment que la composition du corps des hauts fonctionnaires reflète dans une certaine mesure l'ensemble de la diversité des couches de la société.

A propos de la corruption, l'enquête révèle que l'exécutif est quelque peu corrompu ; tel est l'avis de 40,4% des experts contre 23% qui pensent que cet organe est en grande partie au-dessus de toute corruption.

Pour ce qui est des nominations, promotions et carrières des fonctionnaires, beaucoup d'experts (35,8%) interrogés à ce sujet trouvent qu'elles sont régies par le principe du mérite dans une certaine mesure alors que d'autres (23,9%) estiment qu'elles le sont rarement. Cependant, 40,4% de cette population jugent les mécanismes internes et externes de responsabilisation de la fonction publique parfois efficaces contre 23,9% qui pensent qu'ils le sont rarement. S'agissant enfin des opinions sur les fonctionnaires, 30,3% des experts jugent que les citoyens accordent rarement une grande importance à l'intégrité des fonctionnaires. Seuls 21,1% d'entre eux l'accordent parfois et 20,2% le font généralement.

28,4% de la population cible pensent que le gouvernement agit parfois de façon transparente et responsable, contre 27,5% qui trouvent qu'il le fait généralement. Mais d'autres experts (26,6%) estiment qu'il agit ainsi rarement. Près de la moitié (48,6%) des experts pensent que les informations récentes sur la performance du gouvernement sont disponibles mais pas tout à fait accessibles au public.

## b) Tchad

Au Tchad, l'organisation du pouvoir exécutif répond à un schéma pyramidal fortement centralisé. Au sommet de cette pyramide, se trouvent le Président de la République et son gouvernement.

Les performances du pouvoir exécutif dans ce schéma sont jugées par les enquêtés comme étant passables. Cependant, l'indépendance de l'exécutif par rapport aux autres pouvoirs constitutionnels est affirmée et est en même temps remise en cause par les 47,3% d'enquêtés, quand on considère cette indépendance vis-à-vis des agences extérieures, notamment les bailleurs de fonds.

42% de l'élite enquêtée pense que le mode de recrutement des fonctionnaires n'obéit pas aux critères de mérite et la composition du corps des hauts fonctionnaires ne reflète pas les différentes couches sociales. Pendant que 29,3% de celle-ci jugent qu'elle ne reflète pas du tout l'ensemble des couches sociales. La situation de la femme tchadienne n'est pas bonne sur le plan de la représentation au sein des instances gouvernementales malgré tous les efforts consentis par les politiques et les ONG en matière du genre. Moins de 6% des postes de responsabilité sont occupés par les femmes au sein de l'administration publique.

### 4.1.1.(vii) Intégrité et corruption (Transparence et responsabilité)

## a) Gabon

En observant les résultats de l'enquête auprès des ménages et notamment sur la corruption dans le secteur public, on note que tous les services sont corrompus, mais avec une forte prédominance des policiers, des gendarmes et des fonctionnaires des impôts. 73,9% des personnes enquêtées trouvent que les policiers et les gendarmes sont les plus grands demandeurs de pots-de-vin pour les services rendus. Suivent les fonctionnaires des impôts (53%), de même, tous les personnels de l'Etat (juges, procureurs de la République ainsi que les parlementaires et les conseillers locaux élus) espèrent recevoir ou demandent, dans des proportions non négligeables (respectivement

41,2% ; 35,4% ; 31,7%) des pots-de-vin pour les services rendus. Ceci est également le cas des chefs traditionnels (39%).

En effet, la défiance dont est victime l'exécutif de la part d'une large fraction de l'opinion prend sa source dans la conviction répandue selon laquelle, cette institution est d'une probité douteuse. D'une part, l'exécutif est tenu pour principal responsable des maux dont souffre le Gabon dans les domaines politique, économique, institutionnelles, social etc. D'autre part, l'exécutif a la mauvaise réputation d'encourager l'enrichissement illicite et les détournements de deniers publics. Conscient de cette critique sans doute, le gouvernement a initié des projets de loi sur la lutte contre l'enrichissement illicite.

#### b) Tchad

En raison de la forte tendance à la corruption et au clientélisme, les ménages enquêtés estiment que la gestion de la chose publique n'est pas au point. 35,3% d'entre eux pensent que les élus sont quelque peu corrompus. Mais d'après 41,3% des enquêtés, les élus sont largement corrompus, 6,7% les trouvent corrompus et seulement 6% les considèrent au dessus de tout soupçon.

L'efficacité de l'Assemblée Nationale se traduit par la mise en œuvre des mécanismes et procédures, prévus par les textes pour permettre à l'organe législatif d'assurer convenablement sa fonction de contrôle de l'action gouvernementale. Cette efficacité transparaît dans la qualité des débats au parlement. Selon l'enquête, 44% de l'élite pensent que ces débats ne présentent pas un grand intérêt, tandis que 34,7% d'entre eux les trouvent riches et qu'ils prennent en compte les préoccupations des populations tchadiennes. 8,7% seulement les trouvent inutiles.

En fait, l'efficacité de l'Assemblée Nationale se juge aussi à travers la capacité de l'opposition à faire un contre-poids au parti majoritaire. Pour 37,3% de l'élite, l'influence des partis d'opposition au niveau du parlement tchadien est peu significative. Près de 36% des enquêtés dans la catégorie de l'élite trouvent que cette influence est nulle, tandis que 20% estiment que l'opposition influence de façon significative la politique nationale, l'exécution des programmes gouvernementaux et le travail du législatif.

Pour les ménages, les organes les plus corrompus du Tchad sont ceux là même qui sont supposés protéger les citoyens, notamment la police et la gendarmerie, viennent ensuite ceux qui manient quotidiennement les deniers publics du pays, notamment les fonctionnaires des impôts et ceux qui ont la charge de défendre la société par leur autorité, c'est-à-dire les juges et le procureur de la République. Seuls les chefs traditionnels et quelques élus qui bénéficient d'une opinion mitigée quant à leur intégrité.

Dans les textes, le Président de la République et son gouvernement sont tenus responsables devant le parlement par rapport à la gestion des affaires publiques. Ils ont de ce fait une obligation de rendre compte au peuple. De ce point de vue, 34,7% des enquêtés de l'élite pensent que les informations sur les actions du gouvernement sont certes disponibles mais pas accessibles. 30% pensent qu'elles ne sont pas disponibles. 28,7% d'entre eux jugent que les informations émanant du gouvernement sont disponibles mais pas du tout accessibles. En outre, 43,3% de l'élite pensent que le gouvernement agit rarement de façon transparente et 30% pensent que la transparence ne caractérise jamais son action. 18% de l'élite pensent aussi que le gouvernement est transparent dans ses actions, alors que 2,7% seulement croient que son action est transparente.

Dans le domaine de l'intégrité, 51,3% de l'élite interrogée considèrent que le pouvoir exécutif est largement corrompu, 20% disent qu'il est passablement corrompu, tandis que 15,3 pensent qu'il est totalement corrompu .

En un mot, au Tchad, à cause du non respect des critères de mérite au niveau du recrutement des fonctionnaires, la corruption et la non transparence des actions du gouvernement, la gouvernance ne répond pas aux attentes des populations tchadiennes.

#### **4.1.1.(viii) Accès aux services publics et fonctionnement**

La bonne gouvernance se traduit aussi par la disponibilité et la bonne qualité des services publics offerts par chaque Etat à ses populations.

##### **a) Gabon**

Globalement, le groupe d'experts juge l'efficacité des services publics passable. Pour 39,4% des enquêtés, les services publics gabonais sont parfois assurés avec efficacité. Ce que 25,7% d'entre eux réfutent car pour eux, ces services sont rarement assurés avec efficacité et 19,3% seulement des experts trouvent qu'ils le sont généralement. De même, l'accès des citoyens aux services publics est jugé passable par les experts. Environ une personne sur trois (32,1%) parmi les enquêtés pensent que les citoyens ont parfois un accès facile aux services publics contre ceux (28,4%) qui trouvent que cet accès n'est facilité qu'à ceux qui appartiennent à des réseaux clientélistes.

La pertinence des services publics est jugée assez bonne par rapport aux besoins des pauvres et des femmes. Au regard des résultats de l'enquête, les services publics répondent peu aux besoins des pauvres et assez bien à ceux des femmes (35,8%).

Dans l'ensemble, les services publics ne fonctionnent pas correctement. Leurs dysfonctionnements, dont les causes sont nombreuses (mauvaise gestion des ressources financières et humaines, insuffisance de la formation, faiblesse du personnel qualifié, conditions de travail difficiles, insuffisances des moyens matériels et financiers etc.), obèrent ainsi leur efficacité. Par conséquent, ils sont frappés de discrédit.

### **Accès aux services sociaux**

- **Santé** : 42,8% des ménages estiment qu'il est facile pour eux d'atteindre le centre médical public le plus proche contre 48% qui pensent que cela ne leur est pas facile (16,6%), voire difficile (17,3%) ou très difficile (14,1%). La qualité des services de santé qu'ils y trouvent n'est pas en général bonne. 41,5% des ménages les jugent passables ou mauvaises 29,4%. Par ailleurs, les coûts des services médicaux et des services annexes que les populations reçoivent des structures médicales publiques sont chers (33,7%), voire très chers (39,7%). Sept personnes sur dix (78,7%) déclarent que certains membres de leur famille ou d'autres personnes de leur communauté n'ont pu se faire soigner dans les centres de soins publics par manque de moyens financiers. Au-delà de ces résultats d'enquête et, selon le Rapport mondial sur le développement humain 2002 du PNUD, 21% de la population gabonaise (estimée à 1.014.976 par le recensement

général de juin 1993)<sup>3</sup> utilisent des équipements sanitaires appropriés et celle ayant accès aux médicaments et soins essentiels se situe dans une fourchette de 0-49%.

En ce qui concerne les établissements de soins existants, le recensement effectué en mai 1997 dans le cadre du Plan national d'Action Sanitaire (PNAS) indique que le Gabon compte un hôpital général, 9 hôpitaux régionaux, 6 autres hôpitaux dont 3 hôpitaux psychiatriques, 40 centres médicaux, 6 centres de santé, 385 dispensaires et 12 centres de santé maternelle et infantile (SMI).

S'agissant de la distance que doit parcourir chaque homme ou chaque femme pour atteindre une formation sanitaire quelle que soit sa nature, elle ne peut être déterminée, faute de données statistiques. Toutefois, l'Enquête Démographique et de Santé du Gabon (EDSG 2000)<sup>4</sup>, indique pour les femmes exclusivement la distance par rapport aux formations sanitaires spécifiques : hôpital, centre de santé, centre médical, centre de santé maternelle et infantile.

- **Education** : La qualité de l'éducation au Gabon est assez bonne. 79,7% des ménages la jugent passable (50,7%) ou bien (29%) dans leur localité respective. Plus de la moitié des enquêtés (59,3%) estiment qu'il est facile pour les enfants de leur localité d'atteindre l'école primaire la plus proche. Il importe donc de noter ici les efforts fournis par le gouvernement en matière de construction des écoles primaires sur le plan national. Ce qui n'est pas le cas pour les établissements publics du secondaire qui sont éloignés des zones de résidence de ces populations. Mais l'accès à ces établissements du primaire ou du secondaire n'est pas facile à tout le monde. Trois quarts des enquêtés (75,1%) disent avoir été empêchés d'aller à l'école par manque de moyens financiers pour le problème de frais de scolarité assez élevés. Certains membres de leur famille ont aussi connu cette situation difficile. Bon nombre d'enquêtés s'accordent à reconnaître que les bâtiments scolaires, sur le plan national, sont d'assez bonne

<sup>3</sup> 3 Le taux de croissance annuelle de la population étant de 2,5%, on peut l'estimer aujourd'hui à 1 200 000.

<sup>4</sup> 4 L'EDSG est une enquête par sondage. Lors de cette enquête réalisée sur le terrain entre juillet 2000 et janvier 2001 par la Direction Générale des Statistiques et des Etudes Economiques, 6 203 ménages, 6 183 femmes âgées de 15-49 ans et 2 004 hommes de 15-59 ont été interviewés. Ces échantillons, qui sont une représentative de la population gabonaise, couvrent les grandes villes (Libreville/Port-Gentil), les régions Nord (Woleu-Ntem/Ogooué-Ivindo), Est (Haut-Ogooué/Ogooué-Lolo), Ouest (Moyen-Ogooué/ Estuaire sans Libreville, Ogooué-Maritime sans Port-Gentil).

qualité. 41,3% de la population cible les trouvent passables et 28,2% les trouvent bien. L'étude montre que les enseignants affectés dans les écoles sont bons (45%) ou passables (40%) dans l'ensemble. Aussi, les livres et les autres matériels didactiques ne sont pas très adéquats. On les trouve passables (29,9%), mauvais (29,2%) ou même pires (22,5%).

- **Eau** : Il ne se pose pas trop de problème de distribution d'eau qui est accessible de façon sûre à 65% des ménages contre 35% qui n'en ont pas. Ce qui n'est pas du tout négligeable, mais des efforts restent encore à faire pour la couverture totale de l'ensemble des ménages en eau de bonne qualité. Selon le PNAS (1998-2000), « l'accès à l'eau saine reste un problème crucial au Gabon, avec des conséquences graves sur la santé des populations ». Cette situation préoccupante concerne surtout la population rurale. En effet, l'eau d'une qualité incertaine est la cause de nombreuses maladies telles que la diarrhée, la bilharziose, les maladies de la peau, etc. Les données statistiques du PNAS indiquent que 66% de la population a accès à l'eau saine dont 30% en milieu rural et entre 53% et 80% dans les grands centres urbains, en particulier Libreville et Port-Gentil.

Des données statistiques de l'EDSG 2000, il ressort que 77% des ménages gabonais utilisent une eau supposée de bonne qualité. Cette eau provient à 40% d'un robinet, à 33% d'une borne fontaine et à 4% de l'hydraulique villageoise. Toutefois, 11% des ménages s'approvisionnent à un fleuve, 8% à une source et 2% utilisent l'eau de puits ouverts.

Selon leur milieu de résidences, on relève des disparités entre les ménages de la population urbaine et ceux de la population rurale. En milieu urbain, plus de quatre ménages gabonais sur cinq utilisent à 52% l'eau des robinets et à 41% celle des bornes fontaines. En revanche, la majorité des ménages de la communauté rurale utilise l'eau d'une qualité incertaine provenant des rivières (35%), des sources (22%) et des puits ouverts (5%).

- **Electricité** : Aussi bien pour l'eau que pour l'électricité, plusieurs ménages (60,3%) ont accès à l'électricité contre 38,7% qui n'en ont pas.

A propos de l'électricité, les résultats de l'EDSG 2000 font apparaître que près des trois quarts de la population (74%) disposent de l'électricité. La proportion des ménages qui s'approvisionnent en électricité est de 90% en milieu urbain contre 30% en milieu rural. Bien que sur le plan national, des efforts restent à faire pour améliorer la disponibilité en électricité, celle-ci est néanmoins d'un niveau élevée si l'on compare le Gabon avec d'autres pays africains. Au Cameroun par exemple, la disponibilité en électricité représente 79% en milieu urbain et 22% en milieu rurale. Quant au Sénégal, elle est de 69% en milieu urbain et 6% en milieu rural.

- **Transport** : La majorité (67,8%) des personnes interrogées estiment que les routes de leur localité sont en mauvais état (42%), sinon pires (25,8%) ou passables (20,3%). Par conséquent, les moyens de transport ne peuvent être que mauvais, passables voire pires comme le déclarent 85,9% des enquêtés à travers les résultats de l'étude, étant donné que les deux sont étroitement liés.

## b) Tchad

Selon les résultats des enquêtes, 54,7% de l'élite trouvent que l'accès aux services publics est difficile et 26% jugent que cet accès n'est généralement ou parfois possible que si l'on appartient à des réseaux clientélistes. Quant à l'efficacité des services publics, 50,7% de l'élite la jugent mauvaise et 24% considèrent qu'elle est mauvaise. Pour 43,3% de l'élite, les tribunaux de première instance sont rarement accessibles, et pour 28% les tribunaux ne sont pas accessibles aux citoyens dans un délai de trois (3) jours. De même, la pertinence des services publics par rapport aux besoins des femmes n'est pas bonne et elle est pire quand il s'agit des pauvres.

### **Accès aux services sociaux**

- **Santé** : En termes de proximité : 33,8% des ménages se disent proches d'un centre médical, 22% se considèrent éloignés et 28,9% affirment être très éloignés. En termes de qualité : 4% des ménages trouvent que la qualité des services de santé est très bonne, pendant que 7% la trouvent très mauvaise, 33,1% la trouvent

bonne, et 22,7% la trouvent passable. En termes de coût : 68,1% des ménages ne disposent pas des moyens financiers pour faire face aux coûts de soins de santé.

- **Education** : En ce qui concerne l'éducation, 32,9% des ménages interrogés trouvent que l'accès à l'enseignement est certes facile mais il est de qualité passable. 28,8% de ces derniers jugent cette qualité bonne et 25,4% la trouvent mauvaise. Quant à la facilité d'accès à l'école primaire, 50% des ménages trouvent qu'il est facile et 21,6% le trouvent très facile, alors que 10,8% le trouvent difficile. Pour l'école secondaire, 7% seulement des ménages trouvent qu'elle est d'accès facile, alors que 33,5% estiment qu'elle est d'accès très difficile. Pour 24,9% des ménages, cet accès est facile contre 24,7% qui pensent le contraire. Les infrastructures scolaires (salles de classes, bancs, etc.) sont jugées être pour 24,4% passables, pour 29,9% mauvaises et pour 22,2% pire. La qualité de l'école a été jugée bonne par 28,8% de l'élite interrogée. Celle-ci est passable pour 32,9% et mauvaise pour 25,4% de cette élite.
- **Eau** : Au Tchad, seulement 24,2 des ménages enquêtés jugent que l'eau potable est disponible, pendant que 75,8 trouvent qu'elle n'est pas disponible. Ce qui pousse à dire que la gouvernance dans ce domaine est mauvaise
- **Electricité** : 90,7% des ménages enquêtés estiment ne pas avoir accès à l'électricité pour 2% seulement qui bénéficient des prestations dans ce domaine.
- **Transport** : L'état défectueux des routes, l'inexistence d'une compagnie aérienne et le réseau limité du chemin de fer contribuent à faire du Tchad un pays enclavé. Ce qui poussent les ménages interrogés à conclure pour 42,5% d'entre eux que les moyens de transport au Tchad sont mauvais. 21% les trouvent passables et 27,3% les trouvent pires. Quant à l'état des routes, 42,1% des ménages le trouvent mauvais et 39,8% le trouvent pire.

Dans l'ensemble, l'accès aux services publics de base telles que la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, etc., n'est pas bon. La qualité de ces services est jugée être mauvaise, surtout pour les écoles, plutôt bonne pour la santé. Leurs coûts sont exorbitants et souvent hors de

portée du citoyen moyen, principalement les services de santé , de l'eau et de l'électricité.

#### 4.1.1.(ix) Accès aux ressources productives

##### a) Gabon

Les résultats de l'enquête ménages pour différentes ressources productives ne sont pas satisfaisantes :

- **Agriculture** : 73,1% des ménages n'ont pas accès à des services de vulgarisation agricole contre 3% seulement qui en bénéficient. Pourtant l'accès à la terre cultivable est facile d'après environ 60% des enquêtés. La majorité de la population enquêtée (71,9%) n'a pas accès aux crédits agricoles publics. Le Gabon étant un pays à forte pluviométrie, il est tout à fait normal que le système d'irrigation ne soit pas très utilisé par la population comme le montre l'étude. Cette situation s'explique sans doute par la faible implication des populations et le manque de politiques incitatives de la part du gouvernement en matière d'agriculture qui reste d'ailleurs l'un des secteurs prometteurs dans l'économie du Gabon.
- **Habitat** : Les conditions d'habitat des ménages ne sont pas les plus commodes. Plus de sept personnes sur dix (73,4%) parmi les enquêtés trouvent qu'il n'est pas facile d'accéder à un logement à coût modéré.
- **Emploi** : 66,8% des personnes interrogées n'ont pas accès à un emploi rémunéré contre 33,2% seulement qui exercent une activité génératrice de revenu.
- **Gestion des ordures** : Un quart de ménages (27,5%) seulement a accès à un endroit sûr pour déposer les ordures ménagères contre 48,1% qui n'en ont pas. Il se pose donc d'énormes problèmes de gestion des ordures ménagères au Gabon.

En somme, la répartition des ressources est très inégale. On ne peut d'ailleurs pas dire que cette inégalité soit compensée par l'existence de services sociaux efficaces. Dans le Rapport mondial sur le développement humain 2002, la répartition inégalitaire des ressources et des chances au

Gabon se traduit par la différence de son classement selon le PIB par habitant et l'IDH. En effet, avec un IDH égal à 0,637, le Gabon occupe la 117<sup>ème</sup> place sur 173 pays. En revanche, avec un PIB réel par habitant de 6 353\$, le Gabon occupe la 73<sup>ème</sup> place dans le monde.

Certes, au regard du Rapport mondial sur le développement humain 1999 dans lequel il occupe, avec un IDH de 0,592, le 123<sup>ème</sup> rang sur 174 pays, le Gabon améliore son classement. Néanmoins, le classement en fonction du PIB, qui est inférieur de 44 places au classement selon l'IDH indique toujours que les potentialités du Gabon ne servent pas à l'amélioration des conditions d'existence des populations, ni à la réduction des inégalités sociales. Selon Tim AURACHER, qui cite une revue allemande, un dixième de la population gabonaise consomme à peu près 90% du PIB<sup>5</sup>. Quant au Ministère du Plan, il indique dans le « Document intérimaire de stratégie de la réduction de la pauvreté : analyse de situation » que 2% du personnel détiendrait 80% de la masse salariale (de 120,6 milliards en 1990, la masse salariale a atteint 228,1 milliards en 1999), tandis que dans le privé, 20% des employés se partageraient 80% des revenus.

## b) Tchad

L'accès à la terre cultivable qui est la ressource productive la plus utilisée au Tchad est jugé très bon pour 70,2% des ménages enquêtés contre 29,8% qui affirment le contraire. Mais, 75,1% de ces enquêtés jugent ne pas avoir accès aux services de vulgarisation agricole contre 16,5% et 82,5% d'entre eux n'ont pas accès aux crédits agricoles, pendant que 8,8% y ont accès et 8,5% jugent l'accès non adapté à leurs besoins.

### 4.1.1.(x). Chômage et pauvreté

#### a) Gabon

De l'enquête effectuée au niveau des ménages, il ressort que le chômage (29,4%) et la pauvreté (28,6%) se dégagent comme étant les problèmes les

---

<sup>5</sup> Cf. Tim AURACHER, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, L'Harmattan, 2001, p. 106

plus sérieux auxquels sont confrontées les populations. La corruption (17,7%), l'inefficacité des services publics (8%) et l'insuffisance de la stratégie pour la lutte contre le SIDA préoccupent également les enquêtés qui ont perdu tout espoir en la résolution de ces problèmes.

Un nombre important de ménages enquêtés (31,1%) sont moins sûrs que le gouvernement traitera efficacement et avec empressement les problèmes identifiés. D'autres sont quelque peu sûrs (25,9%) ou pas du tout sûrs (26,2%) qu'il pourra les résoudre.

#### 4.1.2. Les acteurs non gouvernementaux

##### a) Gabon

Selon les résultats de l'enquête, la participation des acteurs non gouvernementaux à la gestion gouvernementale est insuffisante dans l'ensemble (57,92% des enquêtés).

28,4% des enquêtés sont d'avis que la société civile est autorisée à ne fonctionner que sous un certain contrôle du gouvernement contre 25,7% qui trouvent qu'elle est autorisée à s'organiser et à fonctionner indépendamment, mais court le risque d'être bannie, interdite ou harcelée chaque fois qu'il y a désaccord avec la politique du gouvernement ou du parti au pouvoir.

Environ quatre enquêtés sur dix (38,5%), déclarent que les organisations de la société civile indépendantes sont parfois consultées sur la gestion, la prévention et/ou la résolution des conflits et 28,4% de ceux-ci trouvent qu'elles le sont rarement. Lorsqu'elles sont consultées, les mécanismes de consultation en place leur permettent parfois (34,9%) ou pas du tout (26,6%) d'influencer les politiques et programmes gouvernementaux.

Beaucoup d'experts interrogés (40,4%) s'accordent à reconnaître que la société civile contribue parfois à promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence dans les affaires du gouvernement.

Pour 35,8% des enquêtés, les mass média opèrent dans un environnement où la liberté d'expression est constamment menacée par des lois sur la presse oppressives et restrictives protégeant le gouvernement ou le parti au pouvoir de toutes critiques.

## b) Tchad

Les acteurs non-gouvernementaux ou organisations de la société civile (OSC) constituent un des maillons essentiels de la bonne gouvernance au Tchad. En effet ils apparaissent dans l'espace institutionnel comme un important contre-poids aux pouvoirs publics. Cependant, leur indépendance est certes garantie par les textes, mais de l'avis de 20% de l'élite, ces OSC et médias courent toujours le risque d'être contrecarrés dans leurs actions par l'Etat.

Les mass-médias en particulier, se prévalent d'une grande liberté d'expression en vertu des textes qui les régissent. Mais 38,7% de l'élite pensent que dans la réalité, cette liberté est constamment menacée par le Gouvernement ; 16,3% affirment que cette liberté est fréquemment violée par l'Etat. Pour 20% de cette élite, la liberté d'expression des tchadiens n'est pas fréquemment violée alors que 19,3% pensent que les mass médias opèrent dans un environnement libre et concurrentiel

L'influence des OSC et des mass-médias sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes et la résolution des conflits va grandissante. A cet effet, les acteurs non-gouvernementaux se sont fédérés à travers des organisations plus grandes et plus efficaces. Ils font pression sur le gouvernement de façon remarquable dans leurs différentes actions communes qui sont notamment :

- la mobilisation sociale pour le développement et par des techniques de l'Information-Education-Communication (IEC) et du plaidoyer en faveur de la résolution des problèmes.
- Le partenariat avec les organismes extérieurs, l'Etat, le secteur privé pour une meilleure efficacité.
- L'implication des OSC et des médias dans la promotion de l'obligation de l'Etat de rendre compte, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, du développement et de la bonne gouvernance.

### 4.1.3 La gouvernance économique et des entreprises

#### a) Gabon

Le Gabon a une pratique insuffisante de bonne gouvernance en matière de gestion économique et de réduction de la pauvreté.

Au niveau de l'environnement du secteur privé, on note une pratique insuffisante de bonne gouvernance. En effet pour 55,9% des experts interrogés, le développement du secteur privé est souvent ou parfois encouragé par les politiques du gouvernement qui crée un environnement favorable, et rarement pour 22,9%. Pour l'appui du gouvernement au secteur informel, 40,4% des enquêtés pensent que le gouvernement reconnaît l'importance du secteur informel dans l'économie mais il ne l'encourage pas à se développer vers le secteur formel. De même, plus de la moitié des experts (57,8%) reconnaissent que le fonctionnement effectif et l'implication du secteur privé sont parfois (32,1%) et rarement (25,7%) encouragés par un environnement favorable créé par le gouvernement. A propos de la participation du secteur privé à la formulation des politiques, beaucoup d'enquêtés (59,6%) avouent que le gouvernement implique rarement ce secteur dans cette action.

Il ressort de l'enquête effectuée auprès des ménages gabonais, que dans l'ensemble, les gabonais jugent qu'il y a création d'un environnement favorable au développement du secteur privé. 57,8% des experts interrogés reconnaissent que le fonctionnement effectif et l'implication du secteur privé sont parfois (32,1%) ou rarement (25,7%) encouragé par un environnement favorable créé par le gouvernement.

Cependant 59,6% avouent que le gouvernement implique rarement le secteur privé dans la formulation des politiques économiques. L'enquête a également révélé que 83,5% des enquêtés estiment que le fonctionnement effectif des marchés sur toute l'étendue du territoire gabonais est rarement (24,8%), parfois (33%) ou généralement (25,7%) facilité par les politiques et pratiques du gouvernement.

S'agissant du partenariat entre secteur public et secteur privé, 31,2% des enquêtés trouvent que ces deux secteurs se considèrent comme des partenaires au développement mais collaborent rarement contre 27,5% qui trouvent ce partenariat efficace avec des mécanismes de collaboration parfois inefficaces et 20,2% qui estiment qu'ils sont des partenaires efficaces au développement, sans aucun mécanisme structuré.

L'enquête a également révélé que le fonctionnement effectif des marchés sur toute l'étendue du territoire gabonais est rarement (24,8% des enquêtés) et parfois (33% des enquêtés) facilité par les politiques et pratiques du gouvernement.

Selon les enquêtés, les crimes ont une influence négative sur la conduite des affaires. Presque la moitié des personnes interrogées (49,6%) estiment que les crimes et l'insécurité sont souvent (25,7%) ou toujours (23,9%) des obstacles à la conduite des affaires.

S'agissant du partenariat entre secteur public et secteur privé, 31,2% des enquêtés trouvent que ces deux secteurs se considèrent comme des partenaires au développement mais collaborent rarement, contre 27,5% qui trouvent ce partenariat efficace avec des mécanismes de collaboration.

Au niveau du système fiscal, il ressort que 50,15% des personnes interrogées pensent que le Gabon a également une pratique insuffisante de bonne gouvernance dans son système fiscal.

Selon les avis respectifs de 33% et 21,1% des experts enquêtés, le système fiscal gabonais est rarement ou jamais équitable. Le même système fiscal, selon beaucoup d'experts (40,4%), encourage l'investissement local dans quelques secteurs. Pour plus de six personnes enquêtées sur dix (64,2%), ce système encourage l'investissement direct étranger dans quelques secteurs ou le fait rarement. Son impact sur les affaires est passable car il encourage parfois (38,5%) ou rarement (22%) le développement des affaires.

En outre, les résultats de l'enquête montrent que pour 71,6% d'experts interrogés, le système de collecte des impôts est généralement (45,9%) ou assez (25,7%) bien géré. Il est parfois (31,2%) ou rarement (23,9%) à l'abri de l'évasion fiscale. Plus d'un expert sur deux enquêtés le trouve rarement ou jamais à l'abri de la corruption. Enfin la moitié des experts (51,4%) pensent que le système de collecte des impôts est rarement ou n'est jamais transparent.

## **b) Tchad**

Au Tchad, les résultats de l'enquête indiquent que la gestion économique du gouvernement est mauvaise. Le niveau de consultation du secteur privé par le gouvernement est jugé être moyen. De l'avis de seulement 13,3% des

enquêtés, le secteur privé est souvent ou toujours consulté par le gouvernement dans la formulation des politiques qui affectent son développement. Par contre 59,4% des enquêtés estiment que le secteur privé, n'est jamais ou est rarement consulté par le gouvernement et 27,3 % trouvent que ce secteur est parfois consulté. Ce qui pousse à dire que le partenariat entre le secteur privé et le secteur public n'est pas encore effectif au Tchad. La non fonctionnalité du Comité d'Orientation pour la Promotion du Secteur Privé expliquerait certainement le peu de visibilité de cette concertation et n'a pas permis de dissiper la méfiance traditionnelle des entrepreneurs à l'égard des services administratifs .

L'appui au secteur informel est le point le plus positif de la gestion économique au Tchad alors que l'impact des crimes sur la conduite des affaires représente le point faible de cette gestion.

Toujours selon les résultats de l'enquête, l'environnement macroéconomique et le cadre réglementaire ne sont pas favorables à la conduite des affaires. Les politique et pratiques du Gouvernement pour le fonctionnement des marchés sont jugés être non favorable, et le crime est un obstacle pour la conduite des affaires au Tchad..

## V. CONCLUSION

La pratique de la bonne gouvernance en Afrique centrale n'est pas bonne au vu des résultats des études entreprises par les pays en revue. En effet, il ressort que le meilleur volet de la gouvernance est celui de la représentation politique, suivi du volet de la gestion économique et des entreprises. Le maillon le plus faible de la gouvernance est l'efficacité institutionnelle. Les enquêtés ont porté leurs appréciations sur l'efficacité institutionnelle en procédant à l'analyse de l'accès aux services publics, leur coût, leur qualité et leur pertinence.

Ceci nous emmène évidemment à conclure sur les traits saillants de la gouvernance au regard du cadre politique et socio-économique, de la représentation politique, de l'efficacité institutionnelle et obligation de rendre compte, d'accès aux services sociaux et de la gestion économique et des entreprises.

Au plan politique, signalons que la démocratie et le pluralisme politique représentent un changement radical dans les pays en revue, par rapport aux années de monopartisme. Au plan économique, la structure de l'économie mondiale, les programmes d'ajustement structurel conclu avec la Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, l'impératif de la réduction de la pauvreté, et la gestion de l'économie pétrolière, ont fixé pour l'essentiel, le cadre de la gouvernance macro-économique des activités des pays en revue. Tous ces pays ont abandonné l'économie dirigiste au profit d'une économie plus ouverte, basée sur le secteur privé, comme moteur de développement économique durable. Au plan social, ces mêmes pays ont souffert de l'application des programmes d'ajustement structurel qui s'est soldée par la détérioration totale des conditions de vie des populations.

Au plan de la représentation politique, il ressort que dans l'ensemble des pays en revue, il y a un désinvestissement et une démotivation de la population vis-à-vis du processus électoral. Ce qui entraîne des taux de participation assez faibles dans les élections. On note aussi que l'opposition est minoritaire au sein des Assemblées nationales au sein de ces pays, quoi que représentée dans les commissions. Une meilleure participation de l'opposition aux débats pour suppléer à ce déséquilibre nécessite des actions telles que la formation et la procédure de recevabilité des lois. En outre, Il a été constaté que l'information correcte relative au processus de la gouvernance n'est pas à la disposition de tous les citoyens et partenaires, ce qui nécessite une meilleure vulgarisation de tous les textes en vigueur. Il se trouve aussi que du contexte dans lequel a émergé la société civile depuis les années 1990, ses acteurs apparaissent comme opposés à l'Etat. D'où la méfiance des pouvoirs publics à leur égard. Pourtant, dans la gouvernance, la société civile est appelée à devenir un partenaire de l'Etat. Ainsi, il apparaît nécessaire de les organiser et de les impliquer.

Au plan de l'efficacité institutionnelle et obligation de rendre compte, le manque d'esprit du service public qui se traduit par la non application des règles et procédures est un problème de préoccupation réelle. Cette lacune engendre donc tous les maux de la société mentionnés dans le contexte ci-dessus analysé. Notons aussi que le manque d'esprit de service public qui se traduit par la non application des règles et des procédures pose d'énormes problèmes. Ainsi, il est nécessaire d'attaquer cette question dans l'amélioration de la gouvernance. De même, il convient de noter que les

systèmes électoraux renferment beaucoup de lacunes dans leur fonctionnement. Ces lacunes engendrent des tensions dans le processus électoral et amènent parfois des conflits latents. La décentralisation qui est un élément essentiel de la gouvernance se trouve, dans la pratique, encore à ses débuts

Au plan de l'efficacité institutionnelle et obligation de rendre compte, le manque d'esprit du service public qui se traduit par la non application des règles et procédures est un problème de préoccupation réelle. Cette lacune engendre donc tous les maux de la société mentionnés dans le contexte ci-dessus analysé. Notons aussi que le manque d'esprit de service public qui se traduit par la non application des règles et des procédures pose d'énormes problèmes. Ainsi, il est nécessaire d'attaquer cette question dans l'amélioration de la gouvernance. De même, il convient de noter que les systèmes électoraux renferment beaucoup de lacunes dans leur fonctionnement. Ces lacunes engendrent des tensions dans le processus électoral et amènent parfois des conflits latents. La décentralisation qui est un élément essentiel de la gouvernance se trouve, dans la pratique, encore à ses débuts.

Le rôle de la femme et des jeunes n'est pas encore bien spécifié dans le processus de la gouvernance au niveau des pays en revue. Pourtant leur rôle dans le développement socio-économique est primordiale. Il en est de même pour les mass media qui sont parfois maltraités, alors que leur rôle et implication pour la bonne marche du processus de la gouvernance sont essentiels.

La pandémie du VIH/SIDA est devenue depuis les années 1990 le fléau qui décime un nombre important de personnes par an. En effet, cette maladie amplifiée par le paludisme et la tuberculose détruit des familles entières et engendre une forte perte en main d'œuvre valide surtout dans les zones rurales et péri-rurales. Il y a donc lieu, pour les pays en revue, d'entreprendre des actions concertées, tout en mettant en place des stratégies de lutte contre cette pandémie.

En ce qui concerne le processus d'intégration, les pays en revue ne démontrent pas l'application des décisions et engagements pris au niveau des communautés économiques régionales. Le passage à la pratique des lois

communautaires par rapport aux lois nationales a toujours été un facteur qui retarde l'intégration régionale. Ainsi il est nécessaire que ces problèmes soient traités pour une réalisation de l'objectif d'intégration africaine.

Au plan de la gouvernance économique et des entreprises, il est à noter que sans une meilleure collecte et allocation des ressources, la gouvernance économique sera toujours la question autour de laquelle des débats et conflits apparaîtront. En outre, sans un environnement macro-économique, juridique et judiciaire propice aux investissements, le problème lié à la gestion économique et financière rendra difficile l'amélioration de la gouvernance. Cette situation est caractérisée par : l'allocation inefficente des ressources ; le manque de transparence dans la gestion publique ; la faible mobilisation des ressources propres ; la faible implication des organisations de la société civile aux programmes de développement ; l'environnement macroéconomique et judiciaire inadéquat pour la promotion du secteur privé ; le faible accès aux services socio-économiques et aux infrastructures de base ; l'emploi et la formation professionnelle.

Cependant, il faut louer les efforts et les résultats accomplis au niveau de tous les pays pour améliorer la situation de la gouvernance. Il faut aussi encourager les pays à persévérer dans cette mouvance car aujourd'hui, la gouvernance est reconnue comme une nécessité pour lutter contre les contre-performances économiques et sociales et par de-là contre la pauvreté.

## **VI. RECOMMANDATIONS**

L'étude et la réunion sous-régionale d'Accra ont permis de déceler plusieurs problèmes qui minent la pratique de la gouvernance en Afrique centrale et dont les plus saillants sont mentionnés ci-dessous, avec des propositions d'actions pouvant aider à enrayer ces difficultés.

### **A. Représentation politique**

**(a) Faible participation des forces politiques dans le processus électoral et faible participation des populations dans les élections.** : Pour palier à

cette faiblesse il faut que les pays prennent des lois et des dispositions pour :

- créer des Commissions électorales indépendantes de gestion du processus électoral, là où elles n'existent pas encore ;
- décharger les ministères de l'Administration Territoriales ou de l'intérieur de l'exclusivité de la conduite du processus électoral ;
- prévoir un pourcentage de voix pour prétendre au remboursement de la caution, et pour la validation des élections ;
- renforcer les capacités de la population en culture politique, à travers l'éducation civique ;
- que les Organisations internationales s'impliquent dans le processus électoral, du recensement des électeurs à la proclamation des résultats.
- impliquer toutes les forces vives de la nation (partis politiques, organisations de la société civile) dans les commissions électorales, ainsi que dans l'observation dans les urnes, afin d'éviter les conflits.
- exiger des candidats aux élections, des programmes qui feront l'objet d'évaluation par les électeurs et qui pourront être utilisés pour une grande mobilisation des électeurs.
- consulter les parlements pour les prises de décisions stratégiques surtout en ce qui concerne des contrats de longue durée sur les biens de la nation telles que les ressources pétrolières, minières et forestières ;
- systématiser les rencontres de concertation entre les groupes parlementaires ;
- Créer un cadre juridique qui permette une meilleure présence des partis politiques « secondaires » dans les bureaux de vote lors des élections en qualité d'observateurs ;
- Dépolitiser les critères de nomination aux emplois publics en renforçant l'application des valeurs de neutralité et d'impartialité des agents publics ;
- Créer des instituts de la gouvernance soit au niveau national ou au niveau sous-régional pour la formation des leaders politiques, de la société civile et gestionnaires des administrations publiques à la gouvernance.

**(b) Faible impact de l'opposition dans la prise de décision au Parlement :**

Pour réduire la faiblesse de l'impact de l'opposition il faut que les Etats avec le concours des partenaires prennent des mesures, afin de :

- renforcer les capacités des députés du parlement y compris ceux de l'opposition ;
- réviser les mécanismes de recevabilité des propositions de loi ;
- initier et renforcer les capacités des députés aux débats parlementaires ;

**(c) Le déficit d'éducation civique des citoyens et de la société civile :** Le déficit de l'éducation civique ne pourra être réduit que si les pays :

- intègrent les plans de l'information, éducation, communication dans les programmes de bonne gouvernance ;
- Créent des conditions au niveau national et sous-régional pour l'exercice de la bonne gouvernance.

**(d) Implication de la société civile à la gestion des affaires publiques :**

Pour l'effectivité de l'implication de la société civile à la gestion des affaires publiques, les pays et les partenaires doivent :

- recenser les organisations de la société régulièrement déclarées ;
- élaborer une banque de données pour l'organisation d'un cadre périodique national de coordination ;
- accompagner la mise en place des réseaux, en vue du renforcement des capacités de la société civile, et d'établir ainsi les bases d'un partenariat avec l'Etat, le secteur privé et les partenaires au développement ;
- amener l'Etat à mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour l'épanouissement de la société civile à mieux s'organiser ;
- favoriser l'accès des organisations de la société civile au crédit ;
- créer des conditions d'émergence de la société civile dans les pays de la sous-région afin qu'elle soit réellement le moteur/acteur du développement

**B. Efficacité institutionnelle.**

**a) Problèmes liés au fonctionnement du pouvoir exécutif :** Afin de résoudre les problèmes liés au fonctionnement du pouvoir exécutif les gouvernements doivent :

- faire respecter et appliquer les textes en vigueur ;
- établir des descriptifs de postes et mettre en place des plans de carrière des agents de l'Etat ;
- prendre en compte des grades dans les nominations aux différents postes de responsabilité ;
- améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs et retraités en instaurant un système d'indexation au coût de la vie ;
- rationaliser le cadre juridique pour endiguer la culture de l'impunité et promouvoir la moralisation de la vie publique, le respect de l'éthique professionnelle et de la déontologie administrative ;
- prendre des mesures visant à évaluer et à améliorer la productivité et la qualité des services de l'administration publique ;
- dépolitiser l'administration et instaurer la méritocratie.

**(b) Problèmes liés au fonctionnement du pouvoir législatif :** Ces problèmes pourraient être résolus si les Etats faisaient un effort pour :

- renforcer les capacités institutionnelles et humaines des députés ;
- élaborer un statut de l'opposition ;
- améliorer la représentation de l'opposition dans la composition des commissions ;
- mettre en place des mécanismes de financement public des partis politiques et des campagnes électorales

**(c) Problèmes liés au fonctionnement du pouvoir judiciaire :** Dans ce domaine, les gouvernements doivent :

- renforcer l'indépendance des magistrats et du système judiciaire ;
- appliquer rigoureusement le principe de l'inamovibilité du juge du siège ;

- élever le niveau de formation des magistrats et l'harmonisation de cette formation dans le cadre du droit des affaires (OHADA) ;
- renforcer les capacités des magistrats pour leur implication dans les commissions électorales, afin de prévenir les fraudes dans les bureaux de vote.

**(d) Systèmes électoraux :** Le système électoral ne pourra être efficace que si les Etats et les acteurs concernés :

- vulgarisent tous les textes relatifs à la vie du citoyen ;
- institutionnalisent et créent un poste de médiateur de la République dans les pays où ce poste n'existe pas encore.

**(e) Problème de la décentralisation :** Pour résoudre ces problème les actions suivantes sont nécessaires :

- renforcer les capacités institutionnelles et humaines des collectivités locales ;
- transférer des compétences et des moyens indispensables à leur fonctionnement.

### **C. Gouvernance économique et des entreprises**

**Problèmes liés à la gouvernance économique :** Tous les problèmes liés à la gestion économique et des l'entreprises peuvent être réduit, si les gouvernements avec l'assistance des partenaires entreprennent des mesures pour :

- orienter l'allocation des ressources en fonction des priorités identifiées dans les documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et l'on met en place un système de contrôle pour la mise en œuvre du DSRP ;
- procéder à la décentralisation et au renforcement des capacités des services de collecte des recettes publiques ;
- procéder aux contrôles physiques des dépenses ;
- assainir la chaîne de la dépense publique ;

- assainir l'environnement juridique et judiciaire pour sécuriser les investissements ;
- simplifier les formalités administratives en matière de création des entreprises ;
- appliquer les critères de convergence macroéconomique (respect des réformes fiscal-douanières de la CEMAC) ;
- promouvoir le droit OHADA ;
- promouvoir la libéralisation des échanges ;
- appliquer les textes de la CEMAC et de la CEEAC sur la libre circulation des personnes et des biens ;
- réduire les coûts d'accès aux services sociaux de base ;
- prendre des textes impliquant dorénavant le secteur privé et la société civile dans la définition des stratégies de développement et des politiques économiques ;
- encourager la transformation sur place des ressources naturelles afin de créer des emplois ;
- promouvoir une politique d'adéquation formation/emploi ;
- faciliter l'accès aux micro crédits et au fonds de garantie ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin et l'entrepreneuriat coopératif en vue de créer des revenus et de réduire la paupérisation des familles ;
- adopter et appliquer les plans de lutte contre la corruption et les fraudes ;
- promouvoir l'éducation et la formation professionnelle pour une culture entrepreneuriale au niveau scolaire et universitaire pour les générations futures ;
- renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle technique et financier de passation et d'exécution des marchés publics ;
- renforcer les capacités nationales et sous-régionales de négociation des marchés publics ;
- garantir le respect scrupuleux des textes dans la gestion des affaires publiques, et
- garantir la liberté d'action des contre-pouvoirs.

#### **D. Autres problèmes sensibles liés à la gouvernance**

**(a) Participation des femmes, des jeunes et des personnes âgées :** Pour renforcer la participation de la femme et de la jeunesse, les gouvernements doivent :

- instituer un système de quotas ou de parité dans toutes les sphères de prise de décision ;
- renforcer les capacités d'intervention des femmes pour leur participation efficace à la gestion des affaires publiques ;
- mettre en place des organisations féminines pour la promotion de la femme ;
- informer et impliquer les jeunes dans la diffusion et la pratique de la bonne gouvernance ;
- introduire dans les programmes scolaires, dès l'école primaire, les notions de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'intégration économique.
- créer un cadre juridique, notamment le code municipal mettant en évidence la protection de la population, l'hygiène, l'habitat, la sécurité, le bruit, etc. ;
- inciter les femmes à se regrouper en associations pour la promotion du genre ;
- informer et former les jeunes à la pratique de la bonne gouvernance ;
- impliquer activement les organisations féminines dans les activités de sensibilisation des populations sur la bonne gouvernance.

**(b) Capacités et indépendance des médias :** Pour renforcer le rôle, la capacité et l'interdépendance des médias, les gouvernements doivent :

- renforcer les capacités institutionnelles et humaines des agents des médias;
- mettre en application les textes prônant le libre accès aux médias du service public ;
- impliquer les hommes et les femmes des médias dans la mise en œuvre des programmes de bonne gouvernance ;
- Elaborer une politique réaliste de l'éducation axée sur la culture démocratique, la morale républicaine et non exhibitions fantaisistes incitant à la débauche ;

- Réduire la censure et incitant à la création des médias privés

© **Gouvernance traditionnelle** : La faible appropriation de la gouvernance moderne par les communautés de base pourra être levée si les gouvernements :

- Informent et impliquent les chefs traditionnels dans les campagnes d'information sur la gouvernance ;
- Restaurent la culture africaine et la médecine traditionnelle à travers le renforcement de la coopération chercheurs, décideurs et traditionnels pour mieux tirer parti des valeurs africaines.
- Renforcent ou créent là où elle n'existe pas, l'institution de médiateur de la République.

**(d) VIH/SIDA son impact sur la gouvernance** : Pour réduire la pandémie du VIH/SIDA dans les pays en revue les gouvernements doivent :

- mettre en œuvre les décisions prises à l'ADF II ainsi que lors du Sommet des Chefs d'État tenu à Abuja sur le SIDA.
- négocier en bloc avec les grandes firmes pharmaceutiques, en vue d'obtenir des médicaments à des coûts raisonnables pour la prévention et le traitement du VIH/SIDA.

**(e) Gouvernance et le processus d'intégration économique et sociale régionale** : L'intégration peut aussi améliorer la gouvernance. A cet effet, les pays doivent :

- déléguer les pouvoirs aux regroupements et mécanismes sous-régionaux ;
- impliquer les acteurs non étatiques (secteur privé et OSC) dans la mise en œuvre de des programmes d'intégration économique et sociale ;
- renforcer les capacités et l'autorité des institutions communautaires (parlement, cour de justice, etc.).

**(f) Paix, stabilité et sécurité** : Il ne peut avoir de bonne gouvernance que dans un contexte de paix, stabilité et sécurité, ainsi les pays doivent :

- promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au niveau national et sous-régional ;
- créer des emplois pour les jeunes afin qu'ils ne soient pas tentés par le gain facile (enrôlement dans des milices ou rebellions, trafic et consommation de drogues, prostitution, etc.) ;
- mettre en place un mécanisme régional et de gestion des conflits impliquant les OSC, les ONG féminines et les chefferies traditionnelles.

## BIBLIOGRAPHIE

ISTA (mai 2003), Etude sur les progrès accomplis par le Gabon sur la gouvernance, Libreville

RAD-SA (juillet-octobre 2003), Etude sur les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance au Tchad

ECA (September 1999, Addis Ababa), Draft Report on the Workshop on the Theme : "Indicators for Monitoring Progress Towards Good Governance in Africa"

CEA (novembre 2001), Manuel d'utilisation de l'instrument de recherché

CEA (novembre 2001), Indicateurs d'évaluation des progrès accomplis en matière de gouvernance, Appendice C1 ; C2 ; C3

CEA-Afrique centrale (décembre 2003), Rapport de la réunion préparatoire du Forum pour le Développement de l'Afrique, Accra

OECD Development Centre, Federico Bonaglia, Jorge Braga de Macedo and Maurizio Bussolo (2001), How Globalization Improves Governance : Technical Papers N° 181

Léon Bertrand Ngouo, (2003) : La réforme administrative et la lutte contre la pauvreté et les exclusions : Quelle contribution attendre de la société civile ?

CEA-AC (2002) : La bonne gouvernance en Afrique centrale

UNDP (2003) : Governance for sustainable human development : UNDP priorities in support of good governance

ECDPM, Anje Kruijter (1996) : Good governance for Africa : Whose governance

OECD (1997) : Lessons from experience in selected areas of support for participatory development and good governance ; Final report of the ad hoc working group on participatory development and good governance, part 1 & 2

ECA-AC (2001) : Mission report on capacity assessment to identify collaborating research institutions to administer research instruments for monitoring good governance in Africa.

## ANNEXE 1

## PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

<u>Contexte et problème</u>	<u>Actions</u>	<u>Stratégies</u>	<u>Acteurs</u>	<u>Ressource</u>
Systèmes électoraux, codes de conduite et lois. La faible confiance des citoyens vis-à-vis de l'Etat	<p>Entreprendre des réformes légales et électorales</p> <p>Améliorer la participation des partis politiques et encourager une plus grande implication de la population dans le processus électoral et dans la gouvernance.</p>	Approche multi-sectorielle	Commissions électorales, Ministères de l'Administration Territoriale, pouvoir judiciaire et exécutif, organisations internationales, partis politiques, organisations de la société civile	
Faible implication de l'opposition dans la prise de décision au Parlement	Entreprendre des réformes parlementaires, donner le pouvoir de décision aux parlementaires, promouvoir le renforcement des capacités		Assemblées Nationales, députés de l'opposition, pouvoir exécutif	
Faiblesse de civisme des citoyens	Promouvoir l'éducation à la citoyenneté afin d'accroître la conscience civique		société civile , institutions d'éducation civique, citoyens, Organisations internationales, partis politiques et éducation nationale	

<p>La faible implication de la société civile dans la promotion de la bonne gouvernance.</p>	<p>Recenser les organisations de la société civile pour élaborer une banque de données et entreprendre le renforcement de capacités des organisations de la société civile</p>		<p>société civile , secteur privé, partenaires au développement, organisations internationales, partis politiques</p>	
<p>L'impunité, la corruption, l'arbitraire dans le recrutement et les nominations des fonctionnaires.</p>	<p>Renforcer les capacités des recruteurs Améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires</p>		<p>pouvoir exécutif, société civile, institutions et instances de supervision</p>	
<p>La corruption, le déficit de formation des parlementaires</p>	<p>Renforcer les capacités des parlementaires</p>		<p>Assemblées Nationales, Organisations internationales, partis politiques, organisations de la société civile, pouvoir exécutif</p>	
<p>La corruption, les lenteurs judiciaires, le manque de probité morale, le déficit de connaissance du droit par les populations</p>	<p>Renforcer les capacités des populations en matière de droit élémentaire et du civisme</p>		<p>Pouvoir judiciaire et exécutif, organisations internationales, société civile, institutions et instances de supervision</p>	
<p>Faibles capacités institutionnelles et humaines des collectivités locales</p>	<p>Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des collectivités locales</p>		<p>Pouvoir exécutif, collectivités locales, société civile, organisations internationales</p>	

Mauvaise gestion économique et manque de responsabilité et de transparence	Renforcement des capacités manageriales des entrepreneurs, particulièrement ceux du secteur informel		Pouvoir exécutif et judiciaire, collectivités locales, institutions régionales, organisations internationales, société civile, secteur privé	
Faible participation des femmes à la gestion des affaires publiques	Promouvoir l'aspect genre à tous les niveaux de la vie socio-économique et permettre aux femmes d'avoir accès à tous les postes de responsabilité et de prise de décision		Pouvoir exécutif, société civile, organisations internationales et organisations féminines	
Faible capacité des médias et absence de libre accès aux médias du service public	Renforcer les lois régissant la liberté de presse et d'expression et renforcer les capacités des personnels des médias dans le respect de la déontologie de la presse et de la communication		Personnels des médias, population civile, Etats	
Faible intégration de la gouvernance traditionnelle dans le système moderne de gouvernance	Renforcer les capacités des chefs traditionnels dans la gouvernance moderne et les encourager les chefs		chefs traditionnels, pouvoir exécutif, société civile, pouvoir législatif, organisations internationales	

	traditionnels à s'impliquer davantage dans les prises de décisions concernant leurs populations.			
Epidémie du VIH/SIDA, paludisme et autres maladies endémiques	Mener une lutte contre le Sida et les autres maladies en mettant en place des programmes de sensibilisation et de recherche Engager des discussions avec les producteurs de médicaments pour l'obtention de tarifs à la portée des bourses africaines Encourager les chercheurs africains à s'investir davantage dans la recherche de médicaments à base des plantes médicinales locales.		société civile, chefs d'État, organisations internationales, institutions régionales, pouvoir législatif, organisations internationales sous-régionales	
Faible implication des jeunes dans les processus de la bonne gouvernance	Organiser les jeunes et renforcer leurs capacités dans le domaine de la bonne gouvernance		société civile, système d'éducation	
Nombreux conflits déstabilisant la région	Procéder à une ouverture démocratique et bien partager les revenus,		institutions régionales, pouvoir exécutif, organisations internationales	

Conformité des politiques nationales aux arrangements d'intégration économique régionale	Instaurer une culture de l'intégration, organiser des réunions ou conférence de plaidoyer pour l'intégration économique		Pouvoir exécutif, organisations internationales, société civile, secteur privé, pouvoir législatif, organisations communautaires.	

## TABLE DES MATIERES

	Pages
I. Introduction	2
1.1 Historique et justification	2
1.2 Objectif du document consolidé	4
II. Les efforts des gouvernements en matière de gouvernance	4
2.1 La gouvernance politique	4
2.1.1 Représentation politique et multipartisme	5
2.1.2 Efficacité institutionnelle et obligation de rendre compte	8
2.1.3 Le législatif	8
2.1.4 Le judiciaire	9
2.1.5 Respect des droits humains	10
2.1.6 Les organisations de la société civile (OSC)	10
2.1.7 Presse et média	12
2.1.8 L'approche genre	12
2.1.9 Résolution des conflits : efficacité du dialogue	13
2.1.10 Les réformes administratives en Afrique centrale	14
2.1.11 Efficacité des institutions régionales	15
2.2 La gouvernance économique et des entreprises	15
III. Les efforts de la CEA dans le domaine de la gouvernance	17
3.1 Projet « Mesure et suivi des progrès accomplis dans la voie de la Bonne gouvernance »	18
3.2 Atelier sous-régional préparatoire à l'ADF IV	18
IV. L'opinion des acteurs sur le terrain	20
a) De la représentation politique	21
b) De l'efficacité institutionnelle	21

c)	De la gestion économique et gouvernance des entreprises	22
d)	Méthodologies utilisées par les trois institutions de recherche	22
e)	Enquêtes auprès des experts	23
f)	Enquêtes auprès des ménages	23
4.1	La gouvernance politique	23
4.1.1	La représentation politique	24
a)	Gabon	24
b)	Tchad	26
4.1.1(i)	Les régimes politiques	26
a)	Gabon	27
b)	Tchad	28
4.1.1(ii)	Légitimité du processus électoral et participation des populations aux élections	28
a)	Gabon	28
b)	Tchad	29
4.1.1(iii)	Equilibre des pouvoirs et leur respect	30
a)	Gabon	30
4.1.1(iv)	Respect des droits civils et politiques	32
a)	Gabon	32
b)	Tchad	33
4.1.1(v)	Respect de l'Etat de droit par les dirigeants	34
4.1.1(vi)	Efficacité institutionnelle et obligation de rendre compte	35
4.1.1(vi)(i)	Efficacité institutionnelle : le pouvoir législatif	36
a)	Gabon	36
b)	Tchad	37
4.1.1(vi)(ii)	Efficacité institutionnelle : le pouvoir judiciaire	37
a)	Gabon	37

b)	Tchad	39
4.1.1.(vi)(iii)	Efficacité institutionnelle : le pouvoir exécutif	40
a)	Gabon	40
b)	Tchad	41
4.1.1(vii)	Intégrité, Transparence et responsabilité	42
a)	Gabon	42
b)	Tchad	43
4.1.1(viii)	Accès aux services publics et fonctionnement	44
a)	Gabon	44
b)	Tchad	48
4.1.1(ix)	Accès aux ressources productives	49
a)	Gabon	49
b)	Tchad	51
4.1.1(x)	Chômage et pauvreté	51
a)	Gabon	51
4.1.2	Les acteurs non-gouvernementaux	51
a)	Gabon	51
b)	Tchad	51
4.1.3	La gouvernance économique et des entreprises	53
a)	Gabon	53
b)	Tchad	55
V.	Conclusion	56
VI.	Recommandations	58
A.	Représentation politique	59
B.	Efficacité institutionnelle	61
C.	Autres problèmes sensibles à la gouvernance	62
D.	Gestion économique	64

Bibliographie	67
Annexe 1 Plan d'action pour le renforcement de la gouvernance	69
Table des matières	74